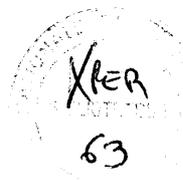


SENAT
DÉBATS PARLEMENTAIRES



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 16 janvier 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Ouverture de la session extraordinaire** (p. 3).
2. **Procès-verbal** (p. 3).
3. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 3).
4. **Message de M. le Président de la République** (p. 3).
5. **Politique au Moyen-Orient.** - Déclaration du Gouvernement (p. 4).
M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.
6. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 5).
7. **Démission d'un membre d'une commission et candidature** (p. 5).
Suspension et reprise de la séance (p. 5)
8. **Politique au Moyen-Orient.** - Débat et vote sur une déclaration du Gouvernement (p. 5).
M. le président.
Rappels au règlement : MM. Emmanuel Hamel, Max Lejeune.

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Claude Estier, Marcel Lucotte, Charles Pasqua, Daniel Hoeffel, Mme Hélène Luc.

PRÉSIDENCE

DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Jean François-Poncet, Jacques Habert, Michel Rocard, Premier ministre.

MM. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ; le Premier ministre.

Approbation, au scrutin public à la tribune, de la déclaration du Gouvernement.

9. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 20).
10. **Nomination d'un membre d'une commission** (p. 20).
11. **Dépôt d'un projet de loi organique** (p. 20).
12. **Clôture de la session extraordinaire** (p. 20).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 16 janvier 1991 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Je donne lecture de ce décret :

« DÉCRET PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

« Le Président de la République,

« Sur le rapport du Premier ministre,

« Vu les articles 18, 29, 30 et 49, alinéas 1 et 4, de la Constitution,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. - Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mercredi 16 janvier 1991.

« Art. 2. - L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra la lecture au Parlement d'un message du Président de la République et une déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient.

« Art. 3. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 16 janvier 1991.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Signé : MICHEL ROCARD. »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, en application des articles 29 et 30 de la Constitution, la première session extraordinaire de 1990-1991 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 décembre 1990 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

3

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de nos anciens collègues Jacques Durand, qui fut sénateur du Tarn de 1983 à 1986, et Gabriel Montpied, qui fut sénateur du Puy-de-Dôme de 1952 à 1974.

4

MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante :

« Paris, le 15 janvier 1991.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 18 de la Constitution, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli un message que j'ai décidé d'adresser au Parlement, lors de sa session extraordinaire.

« Je vous remercie de bien vouloir en donner lecture au Sénat dès l'ouverture de sa séance de ce jour.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND. »

Mes chers collègues, je vais vous donner lecture du message de M. le Président de la République (*Mmes et MM. les sénateurs ainsi que les membres du Gouvernement se lèvent*) :

« Mesdames, messieurs,

« La France a adopté depuis le 2 août 1990 l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité condamnant l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak. Elle s'est associée aux démarches entreprises pour que ce dernier se retirât du territoire qu'il occupe en violation de la Charte des Nations Unies. Elle a pris part à l'embargo et envoyé près de 12 000 hommes en Arabie Séoudite et dans la région. Mais, au terme du délai fixé, il nous faut constater, ce matin, 16 janvier, qu'aucune réponse conforme à l'attente des peuples attachés à la défense de la paix, dans le respect du droit, n'a été donnée par les dirigeants irakiens. L'heure est donc venue pour nous, comme pour tout pays responsable et garant des règles sur lesquelles reposent l'équilibre et la sécurité de la communauté internationale, d'appliquer les principes dont nous nous réclamons. Je le dis avec regret, mais détermination : le recours à la force armée pour contraindre l'Irak à évacuer le Koweït est désormais légitime. C'est pourquoi j'ordonnerai l'emploi des moyens militaires que commande la participation de notre pays à la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies. Après avoir entendu le Gouvernement, vous aurez à vous prononcer sur ce point, selon la procédure de l'article 49, alinéa 4, de la Constitution.

« Au cours de ces derniers mois, je me suis adressé plusieurs fois aux Français pour les tenir au courant de l'évolution de la situation au Moyen-Orient et des décisions arrêtées en conséquence, au fur et à mesure de leur nécessité. M. le Premier ministre, de son côté, par des rencontres organisées avec les représentants des deux assemblées, vous en a régulièrement informés.

« J'affirme hautement que la France n'a rien négligé, et ceci jusqu'au bout, pour parvenir au règlement pacifique de la crise. Elle a multiplié les initiatives en ce sens. Elle ne poursuit pas d'autres objectifs que ceux définis, avec précision, par le Conseil de sécurité et, d'abord, la libération du Koweït. Ce faisant, elle assume le rang, le rôle et les devoirs qui sont les siens et se déclare solidaire du camp du droit contre la politique de l'agression et du fait accompli.

« Au moment où, pour la première fois dans l'histoire des nations, s'offre la possibilité de construire un ordre mondial fondé sur la loi commune du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il paraîtrait inconcevable qu'elle s'abstint d'apporter son aide et son concours.

« Le peuple français, qui en connaît le prix, hait la guerre. Mais il n'y a en lui aucune faiblesse pour ceux que Jean Jaurès appelait les "fauteurs de conflits". La France n'est pas l'ennemie de l'Irak. Malheureusement, pas un signe, pas un mot de Bagdad n'ont permis d'espérer que l'on s'y soumettrait aux exigences du droit. Certes, la communauté internationale n'a pas toujours su ou voulu respecter ses propres principes, en particulier dans cette région du monde. Je suis de ceux qui le déplorent tout en refusant d'y trouver un alibi à l'inaction. Quoi qu'il en soit, la France continuera de lutter pour que les mêmes principes prévalent partout et non au gré des circonstances.

« Mesdames, messieurs,

« Je ne doute pas que le Parlement de la République saura exprimer l'unité profonde de la nation dans cette épreuve.

« A nos soldats ainsi qu'à leurs familles, qui vont en supporter l'essentiel de la charge, j'adresse, au nom de la France, le témoignage de notre confiance et de notre affection.

« Vive la République !

« Vive la France ! »

Le Sénat donne acte à M. le Président de la République de son message, qui sera imprimé et distribué.

5

POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT

Déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient, qui sera suivie d'un débat et d'un vote.

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, aussi loin qu'on regarde en arrière, l'histoire de l'humanité est habitée par la violence. Mais aussi loin qu'on regarde en arrière, on trouve aussi des femmes et des hommes qui travaillent à substituer le droit et la fraternité humaine à la violence.

L'humanité n'a cessé d'affirmer toujours davantage, la différence entre une violence qui vise à détruire le droit et un recours à la force au service du droit, à faire la différence entre la violence qui agresse et la force qui met fin à l'agression.

Dans les circonstances d'aujourd'hui, le monde semble en mesure, armant le droit qu'il s'est internationalement donné, de le faire respecter effectivement.

Chacun mesure les chances de paix future qui peuvent en résulter. Une page nouvelle de l'aventure humaine s'ouvrira si la communauté internationale parvient à donner au droit la sanction sans laquelle il demeure théorique. Ainsi serait relevé ce qu'Emmanuel Kant, cité récemment par le Président de la République, appelait déjà, voici deux siècles, « le plus grand défi à l'humanité » : « arriver à une société universelle et civile fondée sur la règle de droit ».

Le combat de la France est donc un combat pour le droit, seul garant durable de la paix.

Pour le faire triompher, plusieurs conditions doivent être cumulativement réunies.

D'abord, la certitude de la légitimité. Elle ne fait ici aucun doute. L'Irak a purement et simplement envahi, et prétendu annexer, un Etat souverain. Le Conseil de sécurité de l'organisation des Nations Unies a immédiatement pris les résolutions que l'on sait. Le droit est d'un côté, l'agression est de l'autre.

La deuxième condition réside dans la solidarité au sein de la communauté internationale. Celle de la France est totale. Notre pays a constamment inscrit son action dans le cadre de la Charte et, si nous avons pu multiplier les initiatives qui laissent ses chances à la paix, nous n'avons jamais favorisé les ambiguïtés qui engendrent le trouble.

La détermination est la troisième condition.

Elle suppose, d'abord, de ne jamais se laisser écarté de l'objectif recherché. L'évacuation du Koweït est le seul poursuivi, et il se suffit à lui-même. Il ne s'agit ni d'écraser l'Irak ni, non plus, d'établir un lien direct avec d'autres problèmes.

La France n'a pas attendu l'invasion du Koweït pour recommander, dès 1983, une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient. Elle a défendu et continue de défendre, parfois seule, l'intégrité et la souveraineté du Liban.

Il est vrai qu'en raison de l'opposition Est-Ouest, de la guerre froide et de ses suites, la communauté internationale n'a pas réagi à d'autres situations de façon aussi rigoureuse qu'elle le fait aujourd'hui à l'annexion du Koweït.

La France, pour sa part, a été constante dans l'affirmation du droit. Faudrait-il y renoncer parce que l'Irak a envahi le Koweït ? Bien au contraire. Il ne s'agit ni d'élargir le sujet ni de donner une prime à l'agression, il s'agit d'œuvrer à l'application du droit, aussi bien pour l'invasion du Koweït par l'Irak que pour le problème israélo-palestinien, que pour le Liban, que pour la justice et la sécurité dans l'ensemble de la région et - l'actualité nous invite à le dire - dans toutes les régions du monde, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. C'est justement l'application du droit dans la crise Irak-Koweït qui est le plus grand motif d'espoir. Imposer son respect à l'Irak, qui a ouvert les hostilités le 2 août dernier, constituera un précédent. Il obligera tous ceux qui y auront contribué - je dis bien « tous » - à poursuivre, et nul ne pourra plus se prévaloir de violations impunies pour tolérer d'autres violations impunies.

Reste, enfin, comme gage de la détermination, le possible recours aux moyens qu'elle exige.

Il n'est pas un Français, mesdames, messieurs, qui n'ait la guerre en horreur. Et dans chacun d'entre vous, à quelque formation que vous apparteniez, dans chacun d'entre nous, on trouve, j'en suis sûr, une femme ou un homme épris de paix, attaché à des valeurs de civilisation dont la guerre apparaît l'antithèse.

Aussi bien est-ce la raison pour laquelle le Président de la République n'a pas ménagé ses efforts, depuis le 2 août 1990, pour favoriser tout ce qui évite le recours à la force.

Le discours qu'il a prononcé à la tribune des Nations Unies le 24 septembre en a été le temps public le plus fort. Il a établi les étapes d'une solution pacifique possible. La Communauté européenne, à notre initiative, a appuyé cette recherche constante des solutions de paix et proposé le dialogue à l'Irak. Tous les efforts compatibles avec le respect des résolutions du Conseil de sécurité, nous les avons accomplis, en liaison avec des pays arabes, des pays européens et des pays non alignés, et, bien sûr, en relation aussi avec le secrétaire général des Nations Unies. Hier encore, une dernière tentative a été faite, qui, hier encore, a échoué à provoquer de l'Irak le moindre signe positif.

Mais, pour privilégier les solutions de paix, il faut être deux à le vouloir. Or l'Irak n'a fait qu'opposer des fins de non-recevoir, présenter le fait accompli comme irrévocable. Il semble avoir fait le pari que les partisans du droit, parce que attachés à des valeurs humanistes, que les démocraties, parce que pluralistes, étaient finalement faibles.

Ce pari ne peut pas, ne doit pas être gagné. Si nous nous honorons d'être pacifiques, nous nous devons d'être fermes. La volonté de paix est une chose, une autre chose est l'impuissance, et l'histoire nous enseigne combien la seconde peut ruiner la première.

Pour assurer la paix, il n'y a que le droit. Pour assurer le droit, la force, hélas, peut être nécessaire.

Qu'on me permette ici une analogie simple. Quand est commise une attaque à main armée avec prise d'otages, on ne se demande pas si la victime est ou non sympathique, on ne se pose pas, à ce stade, la question des circonstances atténuantes, on n'invoque pas l'existence d'autres crimes impunis, on ne se satisfait pas de la seule libération des otages, on ne s'offusque pas que les policiers soient lillois quand le forfait est commis à Marseille, ou l'inverse, et on ne se demande pas non plus si l'on a de l'amitié pour chacun des représentants de la loi : on fait tout le possible pour

arrêter les auteurs. S'ils sont armés, on tente au maximum d'y parvenir sans violence ; mais, quand cette voie est épuisée définitivement, on recourt à la force, à la seule force légale, celle que le droit prévoit, celle qui soutient le droit.

Que le même mécanisme prévale au niveau international, comme il le fait dans toutes les nations civilisées, est certes, aujourd'hui, une nouveauté. Mais c'est une forme de progrès qui, survenue plus tôt, nous aurait épargné bien des guerres, bien des morts, bien des drames.

Mesdames, messieurs les sénateurs, lorsque l'enjeu atteint cette importance, aucun d'entre nous et aucun d'entre vous n'a et ne peut avoir en tête des querelles ou des divisions que la gravité de l'heure rend évidemment subalternes.

Toutes nos pensées sont tournées vers le Golfe, vers nos soldats, vers ces soldats du droit, qui peuvent être conduits à y risquer leur vie et qui doivent, dans l'accomplissement de leur devoir, se savoir encouragés et pleinement soutenus par la représentation nationale et, à travers elle, par l'ensemble des Français.

Je rappelle, comme l'a déjà fait le Président de la République, que, parmi ces soldats, ne figurera aucun appelé du contingent, même s'il se portait volontaire. Et cela, je vous demande à tous, parlementaires mais aussi journalistes ici présents, de le dire et de le répéter, car de nombreux témoignages me montrent que les Français l'ignorent. Or il faut qu'ils le sachent : seuls peuvent être présents dans le Golfe ceux qui ont fait le libre choix de servir professionnellement la France au sein de son armée.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, si la communauté internationale parvient à faire triompher le droit au Koweït, elle pourra espérer ensuite parvenir à l'imposer partout. Mais c'est aussi partout que, dans le cas contraire, elle aurait la certitude d'échouer.

Nous n'agissons pas pour le compte d'un pays. Nous agissons dans l'intérêt de la France et de la paix, qui ne se mesure pas en kilomètres. Il ne saurait pas plus s'agir de mourir pour le Koweït aujourd'hui que pour Dantzig hier ; il s'agit de se battre quand il est temps pour éviter plus tard des combats plus vastes encore, bien plus meurtriers et géographiquement plus proches de notre propre territoire.

L'alternative est donc simple, et je terminerai ce développement par où je l'avais commencé : ou la violence continue de primer et de brimer le droit, ou, pour la première fois, qui ne pourra rester la seule, le droit, appuyé au besoin par la force, l'emporte enfin sur la force maniée contre le droit. L'humanité fera à ce prix un pas considérable vers une paix durable et générale.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, ramenés à l'essentiel, les principes sur lesquels il vous est demandé de vous exprimer et de voter.

Ils tiennent en des termes assez simples : les résolutions du Conseil de sécurité sur l'évacuation du Koweït devant être appliquées, la France est-elle fondée à y contribuer par tous les moyens envisagés par les Nations Unies, y compris des moyens militaires en cas d'impossibilité avérée de toute autre solution ?

C'est sur cela, et sur cela seulement, qu'il vous est demandé de vous prononcer, mesdames, messieurs les sénateurs.

Constitutionnellement, il convient de le faire par l'article 49, alinéa 1^{er}, à l'Assemblée nationale, alinéa 4, au Sénat. Naturellement, ceux qui voteront « pour » ne seront en aucun cas présumés soutenir la politique générale du Gouvernement.

MM. Charles Pasqua et Christian Poncelet. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Ils auront simplement signifié leur approbation du texte et de l'esprit des résolutions de l'O.N.U. et des conséquences qui en résultent directement pour la France dans le cadre de ses engagements internationaux. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Mes chers collègues, en application de l'article 39 du règlement, le débat sur la déclaration du Gouvernement ne peut avoir lieu en même temps que celui qui a été ouvert à l'Assemblée nationale.

En conséquence, nous allons interrompre maintenant nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures trente.

6

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de quatre décisions rendues par le Conseil constitutionnel, relatives à la conformité à la Constitution de la loi sur la réglementation des télécommunications, de la loi de finances pour 1991, de la loi de finances rectificative pour 1990, de la loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel ont été publiées au *Journal officiel*, édition des Lois et décrets.

J'ai également reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de la décision rendue par le Conseil constitutionnel le 8 janvier 1991 sur la conformité à la Constitution de la résolution, adoptée par le Sénat le 13 décembre 1990, modifiant l'article 29 du règlement du Sénat et insérant dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales avec débat portant sur des sujets européens.

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, en application de l'article 61 de la Constitution, les modifications au règlement votées par le Sénat sont devenues définitives.

Le texte de la décision du Conseil constitutionnel sera publié au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance.

7

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION ET CANDIDATURE

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Roger Romani comme membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

J'invite en conséquence le groupe intéressé à faire connaître à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement de M. Roger Romani.

J'informe le Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Raymond Bourguin, décédé.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures trente, est reprise à quinze heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

8

POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT

Débat et vote sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. Mes chers collègues, nous allons procéder maintenant au débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient.

Pour ce débat, la conférence des présidents a fixé à quinze minutes le temps de parole réservé au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à quinze minutes le temps attribué à l'orateur de chaque groupe et à cinq minutes le temps attribué à l'orateur de la réunion administrative des sénateurs non inscrits.

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. A quel propos, monsieur Hamel ?

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, le vote que nous aurons à émettre tout à l'heure sera d'une très grande importance ; il engagera la conscience de chacun d'entre nous et aura une portée historique. Or, à cette heure, nous ne disposons pas encore du texte écrit de la déclaration du chef de l'Etat, sur lequel nous aurons pourtant à nous prononcer tout à l'heure.

Je demande donc que ce texte soit distribué avant le vote. Il ne l'a pas encore été, je le répète, et, à mon avis, c'est regrettable.

M. Etienne Dailly. On ne vote pas sur la déclaration du Président de la République !

M. Max Lejeune. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune.

M. Max Lejeune. Monsieur le président, vous venez de nous indiquer rapidement quelles étaient les conclusions de la conférence des présidents. Je voudrais savoir s'il sera possible à un sénateur d'expliquer son vote. D'après ce qui m'a été dit, cela ne sera pas possible.

D'ores et déjà, monsieur le président, 12 000 de nos soldats et marins sont impliqués dans la guerre, sans décision du Parlement. Or, la France n'a aucun intérêt majeur à défendre dans cette région ; elle n'a pas été menacée. (*Murmures sur de nombreuses travées.*)

Je soulignerai que le Congrès américain, avant de donner la possibilité au président Bush de s'engager plus avant, a permis à ses membres de s'exprimer. Je regrette que les assemblées françaises soient condamnées, elles, à n'être que des chambres d'enregistrement !

Monsieur le président, j'étais député, en 1939, au moment de la déclaration de guerre. Les parlementaires de l'époque ont eu le droit de présenter leur position, et, ici même, au Sénat, M. Pierre Laval a eu la possibilité de s'exprimer. (*Nouveaux murmures sur de nombreuses travées.*)

Je dis que les droits des parlementaires ne sont pas respectés ! Je n'accepte pas que le Parlement français soit réduit à deux chambres d'enregistrement. Je demande donc au Sénat de repousser les conclusions de la conférence des présidents ! (*M. Georges Berchet applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président du Sénat, en vous saluant, je me permets de vous remercier d'avoir suivi, hier, les travaux de la commission des affaires étrangères, en présence de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, après que la France, en accord avec le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, avait souscrit à la nécessité d'aller au-delà de l'embargo, voire du blocus, et accepté de recourir aux moyens de contrainte pour donner force au droit et réalité à un nouvel ordre mondial, il était clair que nos armées pourraient être, un jour, lancées dans l'action guerrière. Le moment est devant nous.

Dès la dernière session, j'avais demandé au Gouvernement que nos armées ne soient pas engagées sans l'accord du Parlement. Nous avons été entendus. La démocratie est ainsi respectée ; elle démontrera la vertu de la responsabilité politique et - je l'espère - de la cohésion nationale, au-delà de nos légitimes divergences.

A partir de la résolution qui sortira vraisemblablement de nos débats, des soldats français pourront, sur l'ordre du Président de la République et la décision du Gouvernement, livrer combat sous la bannière des Nations Unies et au service du droit.

Saluons, mes chers collègues, ces hommes, dont nous connaissons l'efficacité, le dévouement et le courage. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.*)

Etant de ceux, nombreux dans cet hémicycle, qui ont connu autrefois l'épreuve du feu dans la guerre, je n'autoriserai pas, en votant la résolution du Gouvernement, cet acte

d'un cœur léger. En effet, j'en mesure, vous en mesurez tous, les conséquences individuelles et collectives pour nos soldats, leurs familles, et le pays tout entier.

Pour respecter le temps de parole qui m'est imparti, je me limiterai à poser trois questions devant le Sénat, auxquelles je m'efforcerai d'apporter les réponses dont je porte la responsabilité devant vous.

Voici la première : cette intervention militaire est-elle la nôtre ? Je réponds oui, pour trois raisons.

La première, bien entendu, tient au droit. Les principes du droit international ont été bafoués par une annexion pure et simple, puis par une occupation sanglante. Or, pour la première fois dans son histoire, l'Organisation des Nations Unies a réuni tous les atouts nécessaires à sa mission. Qu'elle échoue dans la mise en œuvre de ses résolutions et c'en est fait, pour longtemps, de toute structure collective du maintien de la paix.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. L'enjeu, mes chers collègues, c'est ou l'institution ou l'échec d'un nouvel ordre mondial ! (*Très bien ! sur les travées du R.D.E.*)

Mais il existe, à mon avis, un deuxième motif à notre engagement. L'Irak est un pays riche ; ses ressources sont, depuis des années, engagées dans la constitution d'un arsenal puissant et sophistiqué ; ses dirigeants, par deux fois en dix années, n'ont pas hésité à en faire un usage violent.

Demain - c'est ma conviction - si rien n'était fait, l'Irak de Saddam Hussein détiendrait l'armement suprême, qui lui permettrait de tenir en respect tous les pays, voisins ou non, qui prétendraient s'opposer à ses exigences. L'Irak disposera, selon la très large majorité des experts que j'ai consultés, tant militaires qu'ingénieurs, de l'armement nucléaire dans un délai de cinq ans au plus.

La troisième raison tient, selon moi, au fait que Saddam Hussein veut disposer d'une autre arme, l'arme économique, en s'appropriant près de la moitié des richesses pétrolières du monde. Il pourrait alors peser, à lui seul, sur l'ensemble de l'économie mondiale. Les premières victimes en seraient les Etats les plus tributaires des importations pétrolières. Ce ne seront pas les Etats-Unis, mais ce seront l'Europe et le tiers monde.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Voici, mes chers collègues, la deuxième question que je me permets de soulever devant vous : tout a-t-il été tenté pour nous préserver de l'irréparable, du conflit armé, de la guerre, pour l'appeler par son nom ? Là encore, en conscience, je réponds oui, tout a été tenté.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a, d'abord, mis en place un régime gradué et sans précédent de sanctions économiques. Ce fut en vain.

Bien plus, pour préserver la paix, de nombreuses propositions ont été soumises au président irakien. Elles ont été réitérées et modifiées par des concessions croissantes de la part des pays arabes, du secrétaire général des Nations Unies, de la Communauté européenne, même si celle-ci a été à mes yeux trop absente, et du président des Etats-Unis. Ce fut en vain.

La France elle-même, par la voix de M. le Président de la République à la tribune des Nations Unies, le 24 septembre dernier, s'était engagée fort loin. Ce jour-là, elle proposa que l'Irak fit au moins l'annonce d'une « intention de retrait », alors qu'à cette époque le Conseil de sécurité spécifiait la nécessité d'un retrait immédiat, total et inconditionnel. La France en appelait également à l'« expression démocratique des choix du peuple koweïti », alors que le Conseil de sécurité exigeait encore, à l'époque, la restauration de l'autorité du gouvernement légitime du Koweït.

Ces ouvertures ont même pu faire craindre à certains, à plusieurs reprises, que la France ne renonçât à la fermeté solidaire affichée par les Nations Unies.

J'estime que notre pays a donc été jusqu'au point extrême de ce qu'il pouvait proposer sans se désolidariser de la ligne des Nations Unies, qui est la ligne du droit et de l'assurance de la paix pour l'avenir. Cette attitude, de M. le président de la République, reprise par le Gouvernement, - attitude que je

ne condamne pas - aurait pu être exploitée par Saddam Hussein. Compte tenu de la nature du régime de Bagdad, elle aurait pu conduire à une paix fragile et porteuse pour l'avenir de périls plus grands encore. Mais Saddam Hussein n'a saisi aucune des occasions de paix qui lui étaient présentées. Il a refusé tout dialogue.

Voici la troisième et dernière question que je me permets de soulever devant vous, mes chers collègues : l'opération militaire de rétablissement du droit au Koweït résoudra-t-elle - si elle est, comme je le souhaite, victorieuse, bien entendu - l'ensemble des problèmes de la région ? La réponse à cette question est, à l'évidence, non.

Le droit est bafoué à Beyrouth, comme il l'est ailleurs. Il l'est dans des territoires occupés. Il l'est maintenant aussi dans les pays Baltes, et cela en pleine crise du Golfe. Etrange coïncidence des événements ou machiavélique rencontre des volontés de puissance ?

Le président de l'U.R.S.S., nous dit-on, désapprouve la violence en Lituanie. Mais la violence s'y exerce et s'y étend. Soit M. Gorbatchev dit la vérité, mais alors le pouvoir commence à lui échapper. Soit il la dissimule, et alors l'ère nouvelle qui semblait apparaître en U.R.S.S. est remise en cause.

Dans ce cas, monsieur le Premier ministre, deux interrogations me semblent devoir être posées sur l'attitude à adopter à l'égard de l'U.R.S.S. Devons-nous continuer notre aide économique et financière ? Pouvons-nous garder confiance dans les traités les plus récemment conclus ? Ces questions, je vous les pose, en espérant recevoir de vous les lumières dont vous pouvez disposer.

Quoi qu'il en soit, dans le Golfe, c'est évidemment à la racine des choses qu'il s'agira très vite de s'attacher, après l'épreuve militaire.

La guerre, même victorieuse, ne réglera pas tout. Elle élargira les fractures et attisera les frustrations du monde arabe. Dans le camp des vainqueurs comme dans celui des vaincus, les partisans de l'intransigeance se trouveront renforcés par l'effet de l'issue militaire à laquelle l'obstination meurtrière de Saddam Hussein aura contraint la communauté internationale.

Dès lors, apparaît l'opportunité de la tenue d'une ou de plusieurs conférences sur l'ensemble des problèmes de la région, même si cette demande de conférence constitue l'un des points de divergence entre la position américaine et la position française, et européenne d'une manière générale. Si, comme je le souhaite, cette conférence ou ces conférences ont lieu après le retrait de l'armée irakienne du Koweït, il faudra bien poser le problème des frontières définitives d'Israël. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Il faudra aussi parler du Liban. Il faudra rétablir la souveraineté de la nation libanaise. Il faudra poser le principe de l'évacuation du Liban par les troupes - toutes les troupes - qui l'occupent, ...

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ...Les milices étrangères - toutes les milices étrangères - qui mettent ce pays à feu et à sang depuis 1975. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et sur certaines travées socialistes.*)

Alors, et alors seulement, pourra naître un ordre durable de paix, de justice et d'équilibre au Moyen-Orient.

Mais, par une lâche inversion des priorités et une confusion ambiguë des objectifs, il eût été criminel, pour l'avenir de la paix mondiale, de récompenser l'agression en donnant au dictateur de Bagdad le bénéfice de l'examen de l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient.

Un excès de prudence aurait pu conduire à une telle issue.

Nous aurions eu alors, selon un propos historique prononcé à la veille de la période la plus noire de notre siècle, tout à la fois la guerre et le déshonneur.

Le temps est donc venu, me semble-t-il, mes chers collègues, de mettre un terme au cycle des concessions sans retour. Je mesure la gravité de ce choix. Nous l'avons encore mesurée hier au cours des auditions devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Oui, nous en mesurons toutes les conséquences pour nos forces militaires présentes en Arabie saoudite, mais aussi pour la sécurité intérieure de notre pays. Des risques d'ac-

tions terroristes existent. Le Gouvernement se doit d'y faire face dès maintenant. Nous lui saurions gré de nous préciser ses intentions dans ce domaine. Il doit fermement assurer la sécurité du territoire national.

Monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, nous serons très nombreux à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à approuver la déclaration du Gouvernement et la politique qu'elle exprime.

Sans renoncer à nos convictions, nous entendons en ce jour montrer que notre opposition sait être responsable et qu'elle peut faire prévaloir la cohésion nationale sur la division quand le pays fait face au danger (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Estier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Claude Estier. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, le Parlement est réuni aujourd'hui dans des circonstances particulièrement graves. Chacun d'entre nous va être amené à prendre l'une des responsabilités les plus lourdes qu'il ait eu à assumer dans sa vie politique.

Le vote qui nous est demandé sur la déclaration du Gouvernement vise, conformément à la Constitution, à associer la représentation nationale, le Sénat après l'Assemblée nationale, à l'application par la France des décisions des Nations unies auxquelles notre pays a souscrit, depuis le mois d'août dernier, pour contraindre l'Irak à évacuer le Koweït, qu'il a envahi et prétend annexer définitivement.

La dernière de ces décisions, contenue dans la résolution 678, stipulait que si cette évacuation n'avait pas lieu à la date du 15 janvier 1991 tous les moyens nécessaires pour y contraindre l'Irak pourraient être employés, y compris le recours à la force.

Aujourd'hui, quelques heures après l'expiration de l'ultimatum, nous en sommes là.

Le débat que nous avons à trancher n'est pas un débat entre la paix et la guerre. Il est normal, je dirai même légitime, que nous ayons, en de telles circonstances, des approches différentes. Mais il n'y a pas ici des partisans de la paix et d'autres qui seraient des partisans de la guerre. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, et du R.D.E.*)

Pour nous tous, j'en suis sûr, la paix est le bien le plus précieux. Tous, particulièrement ceux de la génération qui a connu la guerre, l'ont en horreur.

M. Tony Larue. Très bien !

M. Claude Estier. La première question que nous devons nous poser est celle de savoir si tout a été fait, si la France a tout fait pour faire céder Saddam Hussein par des moyens pacifiques, car il ne faudrait quand même pas oublier que c'est lui l'agresseur.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Claude Estier. Oui, je crois que la France et, d'abord, M. le Président de la République - comme il l'a d'ailleurs rappelé dans le message qui nous a été lu ce matin - ont fait, depuis maintenant près de six mois, tout ce qu'il était possible de faire pour trouver à cette crise ouverte par l'Irak une solution pacifique.

Tel était le sens des toutes premières résolutions du Conseil de sécurité suscitées ou coparrainées par la France pour sanctionner l'agression de l'Irak par un embargo de plus en plus strict.

Tel était le sens du plan de paix présenté par M. le Président de la République, le 24 septembre dernier, devant l'assemblée générale de l'O.N.U., qui, partant de l'exigence de la libération du Koweït, ouvrait une perspective de règlement, dans le cadre d'une ou de plusieurs conférences internationales, des différents problèmes qui se posent dans la région, parmi lesquels je citerai le problème palestinien, celui du Liban ou encore - on l'oublie parfois - celui de Chypre, sans d'ailleurs qu'il y ait de lien direct entre ces problèmes et celui du Koweït, qui doit être réglé en tout premier lieu.

Ce plan, dont M. le président Bush s'était rapproché dans les jours suivants, est resté la référence constante de la France dans toutes les discussions.

On en retrouve les différents éléments dans l'ultime tentative faite lundi soir par la France devant le Conseil de sécurité. Tout indique que cette dernière initiative aurait recueilli une large majorité aux Nations Unies.

Elle s'est heurtée au refus des Etats-Unis, et nous sommes de ceux qui déplorent ce refus.

Mais cela ne doit pas nous détourner du constat principal : Saddam Hussein, dûment informé du plan français, n'a donné aucun signe, n'a fait aucun geste permettant de penser qu'il était disposé à le prendre en considération. S'il l'avait fait - et je crois, mes chers collègues, cette remarque essentielle - il aurait été impossible aux Etats-Unis, compte tenu notamment des positions qui se sont exprimées au Congrès américain, de maintenir leur refus et de passer outre. Je souligne cela notamment à l'intention de ceux qui, approuvant l'appel de la France, refusent de voir qu'il n'a reçu aucune réponse de la part de celui auquel il était adressé. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

Dans l'espace de temps où nous sommes, entre l'expiration de l'ultimatum et le déclenchement des opérations militaires, Saddam Hussein peut encore faire ce geste auquel, reprenant les propositions françaises, l'invite le secrétaire général des Nations Unies. Je dirai même qu'il pourrait sauver la face en faisant valoir qu'il n'a pas cédé au calendrier qu'on lui a imposé ; mais il a peu de temps pour le faire et, à l'heure où je parle, rien, toujours rien, n'est venu de Bagdad.

Toujours aucun signe !

De même, en dépit de toutes les rumeurs qui on couru ces dernières semaines, Saddam Hussein n'a donné aucun signe en réponse à toutes les tentatives de dialogue, qu'elles émanent des pays arabes, de la Communauté européenne, des Etats-Unis eux-mêmes ou du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. A chaque fois, au contraire, il a répété, de la manière la plus catégorique et la plus spectaculaire, qu'il n'était pas question pour lui d'évacuer le Koweït et que celui-ci était définitivement la dix-neuvième province de l'Irak.

Puisqu'on a, ces derniers jours, beaucoup cité Jaurès, je retiendrai cette phrase de lui : « L'agresseur, c'est celui qui refuse l'arbitrage. » *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

Dès lors que la solution pacifique n'a pu prévaloir du fait de Saddam Hussein, quel autre moyen y a-t-il pour rétablir le droit que le recours à la force dans le cadre précis des décisions des Nations Unies, c'est-à-dire pour la restauration de l'indépendance du Koweït et pour ce seul objectif.

Ici, plusieurs questions sont posées.

La première, mise en avant par certains depuis le début, consiste à se demander si la motivation de la communauté internationale n'est pas davantage le pétrole que le droit. Il est vrai que l'on s'est beaucoup moins intéressé à des pays où le sang a coulé récemment - je pense, par exemple, au Libéria ou à la Somalie - mais qui n'ont pas de pétrole. Cette question ne doit pas être esquivée. Mais, compte tenu des visées et des ambitions de Saddam Hussein, de sa totale absence de scrupules, le monde peut-il admettre qu'il détienne un jour à lui seul 40 p. 100 de la production de ce pétrole qui est aujourd'hui et pour longtemps encore, comme le disait M. le Premier ministre, la veine jugulaire de l'humanité ?

Ceux qui font fi de cette donnée sont-ils vraiment prêts à accepter toutes les conséquences pour nos pays et peut-être plus encore pour les pays les plus pauvres de la concentration entre les mains du dictateur de Bagdad d'une telle puissance, dont il jouerait à son gré ?

Sans doute y a-t-il des intérêts économiques en jeu, mais je crois qu'ils rejoignent ici le respect du droit international. *(M. Golliet applaudit.)*

Une autre question est posée par certains : pourquoi est-on passé de la stratégie de l'embargo à celle de la possibilité du recours à la force ?

La réponse me paraît claire : il a été avéré, après plusieurs mois, en dépit des contraintes qu'il impose à l'Irak, que cet embargo n'a pas produit d'effets décisifs, qu'il fallait bien fixer un délai - ce délai a d'ailleurs été différé du 1^{er} au

15 janvier à la demande de la France - et qu'un nouveau report permettrait à Saddam Hussein d'atteindre la période du ramadan, du pèlerinage à La Mecque et des grandes chaleurs rendant impossible toute opération militaire avant plusieurs mois, ce qui aboutirait, en fait, à confirmer l'installation de l'Irak au Koweït, d'où il serait encore plus difficile de le déloger.

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Claude Estier. Un autre thème est évoqué, celui du « deux poids deux mesures ».

Il est vrai que c'est la première fois que la communauté internationale se mobilise de cette manière pour faire appliquer des résolutions des Nations Unies en vue de rétablir le droit international bafoué. Mais est-ce parce qu'une telle mobilisation n'a pas été possible dans le passé, alors que nous étions encore dans l'ordre de Yalta, qu'il faut regretter qu'elle se produise aujourd'hui ? Elle est au contraire, à nos yeux, le signe qu'il est en train de s'instaurer un nouvel ordre international qui permettra, à partir de ce précédent, de faire respecter le droit des peuples partout où il n'est pas respecté, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique ou en Lituanie, même si, dans ce dernier cas, nous nous trouvons devant une situation juridique particulière. Exécuter aujourd'hui les décisions des Nations Unies à propos de l'Irak, c'est s'engager aussi - c'est en tout cas notre volonté, comme c'est celle du Gouvernement - pour que soient appliquées demain celles qui concernent d'autres conflits.

Ne pas répondre à l'agression irakienne au Koweït, c'est, au contraire, se résigner à la perpétuation des violations du droit partout ailleurs.

MM. Marc Lauriol et Charles Pasqua. Très bien !

M. Claude Estier. Encore une fois, c'est bien le sens de toutes les initiatives prises par M. le président de la République, par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et par le Gouvernement français depuis le 2 août.

Ces initiatives se sont inscrites dans une politique unique alliant la fermeté contre l'agresseur à la recherche d'une solution pacifique, et la solidarité avec les décisions prises par la communauté internationale à la volonté d'exprimer l'indépendance de la diplomatie française, qui nous permet de conserver, pour aujourd'hui et pour demain, un atout essentiel dans l'ensemble du monde arabe.

Ce dernier point n'est pas le moindre, et j'y insiste. La France n'est pas en guerre contre le monde arabe !

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Claude Estier. Je le dis notamment à l'intention de la communauté musulmane qui vit et travaille dans notre pays et qui, dans sa très grande majorité, ne considère pas Saddam Hussein comme son champion, pas plus qu'il n'est le champion des pays arabes, dont la plupart ont pris place dans la coalition contre lui.

La France, qui se bat pour le respect du droit, entend, au contraire et plus que jamais, mettre à profit, au service de la communauté internationale, la position particulière qu'elle occupe dans le monde arabe et qui sera précieuse quand, après la crise...

Un sénateur de l'union centriste. La guerre !

M. Claude Estier. ... viendra, d'une manière ou d'une autre, l'heure du règlement.

C'est en espérant encore que la paix pourra être sauvée, mais en pensant à nos soldats qui sont là-bas et qui risquent d'être engagés d'un moment à l'autre dans des opérations militaires, que le groupe socialiste, solidaire de l'action de M. le Président de la République et lui faisant confiance pour les décisions qu'il va être amené à prendre, approuve la déclaration du Gouvernement. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Lucotte. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.)*

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis plus de

six mois que l'Irak a annexé le Koweït, nous avons assisté à un incroyable ballet diplomatique marqué, hélas ! par une succession d'échecs.

En vérité, pouvait-on négocier avec un chef d'Etat qui, avec un cynisme total, pour la première fois dans l'histoire, avait érigé, à la face du monde, la prise massive d'otages en acte normal de gouvernement ?

Pour la première fois aussi dans l'histoire contemporaine des Nations Unies, la communauté internationale, dégagée de l'affrontement Est-Ouest, a condamné l'acte de piraterie du dictateur irakien. La France s'est associée aux décisions du Conseil de sécurité. Elle a décidé qu'une force - une force symbolique - serait présente au Moyen-Orient, aux côtés notamment des Américains, qui ont mis en œuvre des moyens militaires très importants. La France a participé à l'embargo, dont il est clair qu'il ne pouvait faire fléchir l'Irak qu'au bout de très longs mois.

Aujourd'hui, alors que les ultimes tentatives diplomatiques ont échoué, que le délai fixé à Saddam Hussein pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité est terminé depuis ce matin, voici que le Parlement français est réuni, bien tardivement sans doute mais il est réuni. Nous y voyons le souci que vous avez eu, monsieur le Premier ministre, tout au long de ces mois, d'assurer, avec le concours des présidents des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, une information permanente, chaque semaine. Je tiens à vous rendre ici publiquement hommage.

Voici donc que le Parlement est réuni pour une décision d'une exceptionnelle gravité : donner ou refuser au Gouvernement notre approbation pour appliquer la résolution du Conseil de sécurité permettant, s'il le faut, le recours à la force pour faire respecter le droit international violé par l'Irak.

On conçoit que bien des consciences puissent être troublées, car on sait que la guerre - même si l'on ne dit pas son nom - est toujours atroce, que ses conséquences sont imprévisibles, et personne parmi nous ne peut ni aimer ni vouloir la guerre !

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Mais on sait aussi que la paix à tout prix - c'est-à-dire à n'importe quel prix - conduit aux pires abandons et aux capitulations en chaîne.

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants apportera donc, monsieur le Premier ministre, son soutien au Gouvernement ; il considère que c'est son devoir.

Il estime aussi être de son devoir d'attirer l'attention du Gouvernement sur sa politique passée et, plus encore, sur ses objectifs en la matière pour l'avenir.

Donc, soutien au Gouvernement sur le strict sujet de l'application des résolutions des Nations Unies et non sur la politique générale. C'est d'ailleurs ce que vous nous demandez, monsieur le Premier ministre, ainsi que dans votre déclaration de ce matin, vous l'avez explicitement indiqué.

Soutien au Gouvernement, disais-je, d'abord par cohérence avec la communauté internationale et les moyens qu'elle a pris pour faire respecter le droit, ensuite parce que nous devons être fidèles à nos alliés. Il y va de notre honneur.

Peut-être était-il dangereux, en tout cas bien tardif, de présenter des propositions de paix - hélas condamnées à l'échec ! - qui ont semblé porter quelque atteinte à la solidarité occidentale, gêner certains pays européens de la Communauté, troubler les Américains - à tort, me semble-t-il - et les amener à s'interroger sur la fiabilité de la détermination de la France.

Soutien au Gouvernement également parce que nos soldats sont engagés dans le Golfe. Nos soldats, notre armée ! N'est-il pas trop osé de souligner si fortement la différence entre l'armée engagée là-bas, qui ressemble à une armée de métier, et le contingent ? N'est-ce pas ainsi poser le problème fondamental de notre défense, celui de la conscription ? N'est-ce pas, pour l'avenir, prendre des responsabilités graves ? Quoi qu'il en soit, ces soldats engagés dans le Golfe, dont nous connaissons la valeur, les qualités humaines et techniques, ont droit à la solidarité du peuple français et des élus nationaux que nous sommes. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Il y a un moment dans la vie d'une nation où il faut se dire, reprenant une parole historique : « Que mon pays ait totalement raison ou partiellement tort, c'est mon pays ! »

A nos soldats, nous disons donc notre confiance et notre solidarité. Peut-être serait-il bon qu'ils sachent que nous nous préparons à les bien accueillir dans nos villes, lorsque leurs unités regagneront la France.

A ce propos, quel hommage ne devons-nous pas rendre aussi à nos diplomates en poste à Bagdad ou au Koweït... (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Christian Poncelet. Très juste !

M. Marcel Lucotte. ... pour leur courage efficace ainsi que pour leur attitude exemplaire au service de la France et de nos compatriotes, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Notre sympathie profonde va encore non seulement aux Français des pays du Moyen-Orient, qui, du fait d'un retour brutal en métropole, sur des positions parfois bien peu sûres, supportent les premiers les effets de la crise, mais aussi à ceux qui, malgré le danger, ont tenu à rester sur place pour poursuivre leur mission. Ils sont la France, encore, là-bas ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur les travées du R.D.E.*)

Le groupe de l'U.R.E.I. apportera également son soutien au Gouvernement parce que - et c'est tout à fait important - un nouvel ordre mondial est peut-être en train d'apparaître et que, pour la première fois, le Conseil de sécurité trouve enfin une autorité qui lui a si souvent fait défaut. Que ne l'a-t-il pas eue plus tôt ! Que d'erreurs et que d'aventures notre monde aurait-il évitées !

Le groupe de l'U.R.E.I. apportera donc son soutien au Gouvernement. Mais - et ce n'est pas mettre des conditions, car ce soutien est accordé en soi - que veut vraiment le Gouvernement et quels sont ses objectifs ? Nous avons tout à fait le droit de poser de telles questions.

Le Gouvernement redit sans cesse et avec raison son souci d'établir et de défendre le droit international. Nous en sommes d'accord !

Encore faut-il rappeler que le droit international et la morale internationale ne se divisent pas !

L'annexion du Koweït par l'Irak viole ce droit et cette morale. Nous devons condamner cette annexion et tout faire pour qu'elle cesse. Il n'y a pas d'état d'âme à avoir à ce sujet.

Encore faudrait-il que notre conscience soit mieux en paix avec nos principes qu'elle ne l'est parfois actuellement.

C'est le lieu de rappeler tout d'abord le sort tragique du Liban, écrasé par une autre dictature...

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Marcel Lucotte. ... celle de la Syrie, devenue, très provisoirement peut-être, notre alliée. Les nations occidentales ne se sont pas ou se sont peu mobilisées pour sauver la liberté du Liban chrétien ; la France, qui aurait pourtant dû moins que les autres oublier que le Liban était une terre d'amitié pour elle-même, pour sa langue et pour sa culture, ne s'est pas plus mobilisée que les autres pays. Le droit international est le même à Koweït-City qu'à Beyrouth et qu'à Jérusalem !

C'est également le lieu de rappeler l'inquiétude constante, que nous ne pouvons oublier, de l'Etat d'Israël, qui a droit à l'existence.

C'est encore le lieu de rappeler l'épreuve permanente et souvent sanglante du peuple palestinien, en quête d'une patrie.

C'est enfin le lieu de rappeler, même si les conditions sont différentes, le sort tragique des pays Baltes, en particulier, actuellement, celui de la Lituanie et de la Lettonie, Etats annexés, alors qu'ils étaient indépendants, par l'Union soviétique aux termes du pacte germano-soviétique, que personne n'a oublié, et dont les peuples, avides de retrouver leur indépendance, payent de leur sang leur passion patriotique, combattant à mains nues face aux blindés de l'Union soviétique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Aux appels de détresse lancés au monde libre par les gouvernements des pays baltes, qu'elle est faible, qu'elle est dramatiquement faible la réponse des Nations Unies, de la Communauté européenne, de la France elle-même !

De la même manière, notre pays a besoin de savoir quels objectifs seront les nôtres, les vôtres, monsieur le Premier ministre, au Moyen-Orient, pour demain, après la guerre, si elle se déclenche, comme on peut légitimement le redouter, même si n'est pas totalement à exclure l'hypothèse d'une initiative d'« après-dernière heure » de Saddam Hussein, fût-ce à la demande des pays arabes ou de l'O.L.P., pour stopper l'ouverture des combats, voire les arrêter s'ils ont commencé.

La guerre peut faire disparaître la menace irakienne. Elle ne fera pas disparaître les problèmes de la région, dans ce Moyen-Orient où les tensions sont si grandes et où réapparaîtraient demain d'autres Irak qui prépareraient d'autres révoltes.

Quelles voies le Gouvernement de la France entendra-t-il suivre pour que la communauté internationale se préoccupe sérieusement du sort d'Israël, du Liban, du peuple palestinien, pour que soient appréhendés les déséquilibres économiques et sociaux profonds dans les pays du Golfe, pour que n'apparaisse pas, aux yeux du monde musulman, que l'Occident, que la communauté internationale considèrerait qu'il peut y avoir deux sortes de problèmes : ceux des pays du pétrole, auxquels on s'intéresserait, et ceux des malheureux pays sans pétrole, dont le destin nous préoccuperait beaucoup moins ?

Enfin, il convient que la France fasse comprendre qu'il n'y a pas, dans cette affaire, de croisade contre les peuples arabes, de lutte religieuse contre l'Islam.

Ajoutons qu'à défaut de ces perspectives claires beaucoup continueront à se demander s'il faut se battre pour le Koweït. Les parlementaires que nous sommes auront une tâche d'information essentielle dans ce domaine. Nous avons apprécié que le Premier ministre ait été net à ce sujet. L'action qui est engagée concerne la défense de la souveraineté d'un pays, la liberté d'un peuple. La violence, nulle part, ne doit pas pouvoir brimer le droit. Elle doit être combattue par la force, s'il le faut. Et ce sera bien le cas, bientôt, peut-être, alors que Saddam Hussein a rejeté toutes les propositions diplomatiques qui se sont multipliées. S'il y a guerre, il en portera seul la responsabilité.

Notre accord avec le Gouvernement pour appliquer les résolutions des Nations Unies ayant été fortement affirmé, je souhaiterais qu'on ne considère pas maintenant comme subalterne l'inquiétude des Français, dont nous devons tenir compte.

Nos compatriotes ont un intense besoin de savoir que la France est gouvernée. Ils ne comprennent pas toujours les atermoiements, les ambiguïtés, les méandres d'une politique incertaine. Ils ne peuvent pas comprendre que l'on puisse, depuis des mois, douter de l'identité de vues entre le ministre en charge de la défense et les plus hautes autorités de notre pays. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et du R.D.E.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. J'approuve !

M. Marcel Lucotte. Toutes les tentatives de démoralisation, à quelque niveau qu'elles se situent, doivent être condamnées.

Malgré toutes les assurances officielles, monsieur le Premier ministre, ne peut-on redouter qu'un « second front » terroriste ne s'ouvre dans notre pays ?

A l'heure où nos soldats risquent d'être engagés dans cette guerre, nous allons apporter notre soutien au Gouvernement.

Il règne certes, en France, un climat préoccupant, que traduisent diverses manifestations et qu'aggravent - je le dis sans faire de procès général - les complaisances de médias qui offrent à des ressortissants étrangers résidant en France la possibilité de lancer de véritables appels à la guerre sainte contre les alliés et contre la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'Union centriste et du R.D.E. - MM. Tony Larue et Michel Manet applaudissent également.*)

A ce même gouvernement, nous rappelons que la cohésion de la nation et sa solidarité dépendent aussi d'une ferme et claire détermination.

Nous acceptons que la France intervienne dans le respect de ses alliances afin de faire appliquer la résolution de l'O.N.U. pour que soient rétablis, au Proche-Orient, comme partout dans le monde où ils sont bafoués, le droit et la

liberté et, avec eux, la paix. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, décider de la paix ou de la guerre est l'exercice que les démocraties sont le moins bien préparées à assumer, parce que c'est l'acte qui est le moins dans leur nature. L'esprit de décision, en revanche, est ce qui manque le moins aux régimes qui ne s'embarrassent ni de démocratie, ni de droits de l'Homme, ni surtout d'opinion publique.

Si je fais cette entrée en matière, c'est que j'ai le souvenir, bien que je fusse alors tout adolescent, de la pitoyable séance du 2 septembre 1939 à la Chambre des députés, qui vit la représentation nationale, toute-puissante à l'époque, mesurer l'engagement de la France et marchander le respect de ses alliances et de la parole donnée. On sait ce qu'il en coûta.

Dieu merci, les choses ont changé. Le général de Gaulle, témoin de l'effondrement et du dévoiement de la III^e République, puis, en d'autres circonstances, de l'impuissance de la IV^e République, a voulu que la Constitution de 1958 confie au chef de l'Etat la responsabilité d'engager le pays et lui donne les moyens de le faire.

Depuis le 2 août dernier, le Président de la République a assumé la totalité de ces prérogatives dans leur plénitude.

Pour sa part, l'opposition, dans son ensemble, respectueuse de la primauté du chef de l'Etat en la matière et approuvant dans ses grandes lignes la position de la France, a su faire la preuve de sa responsabilité et de son sens de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Certains, au sein non seulement du parti socialiste, mais aussi du Gouvernement, auraient bien fait de s'en inspirer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et du R.D.E.*) Aujourd'hui, le chef de l'Etat, chef des armées, le Gouvernement, responsable de la défense nationale, demandent au Parlement d'approuver l'engagement des forces françaises pour faire appliquer la résolution 678 des Nations Unies.

Dans cette situation - dans cette situation seulement, mais dans cette situation complètement - la quasi-totalité du groupe du R.P.R. l'approuvera.

Certes, nous aurions bien des réserves à faire sur la politique étrangère ou sur la politique de défense du Gouvernement. Ce n'est ni l'heure ni le lieu. Mais ne doutez pas, monsieur le Premier ministre, que, le moment venu, nous vous demanderons des explications.

Mais revenons au présent. Nous pensons que la France est dans son rôle en choisissant le camp du droit international ; nous pensons que la France s'engage conformément à son rang parmi les grandes nations, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité ; nous pensons enfin qu'elle agit bien en fonction de son intérêt propre et de celui des Français.

C'est bien du droit international qu'il s'agit en tout premier lieu. Pour la première fois depuis cinquante ans, un espoir est en train de naître : le droit peut régir les rapports entre les nations.

Certes, ce droit est encore une idée neuve et fragile. Ce qui vient de se passer dans les pays Baltes en apporte la douloureuse démonstration. Toutefois, quelles que soient l'horreur, l'indignation, la colère que suscitent les événements de Vilnius, de Riga et, sans doute demain, d'ailleurs, nous savons bien qu'ils sont les soubresauts sanglants de la décomposition d'un empire, mais qu'ils sont aussi le prélude à la liberté et à l'indépendance.

L'entreprise de l'Irak était d'une autre nature. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, un pays en annexait un autre. C'est donc cela que la communauté internationale, tous pays et tous régimes confondus, a décidé de déclarer hors la loi internationale. Et c'est à partir de là que peut et que doit s'imposer un nouvel ordre international fondé sur le droit de chaque nation à vivre dans des frontières sûres, reconnues et garanties par la communauté des nations.

Bien entendu, ne sombrons pas dans l'angélisme : ce nouvel ordre international ne résoudra pas, à lui seul, tous les problèmes, tous les conflits, toutes les injustices. Des

peuples dans le monde sont à la recherche de leur entité nationale - comment ne pas penser d'abord au peuple palestinien ? D'autres, qui ont un territoire, le voient occupé - je pense au Liban - ou asservi, au sein des empires communistes, le soviétique et le chinois. D'autres, encore, vivent certes indépendants, mais sous des régimes tyranniques, despotiques ou théocratiques. D'autres, enfin, comme Israël, se sentent menacés dans leur survie.

Est-ce une raison pour tolérer l'intolérable ? L'amalgame, on le sait, est le plus totalitaire des arguments. Vingt-huit nations dans le monde l'ont compris, qui ont envoyé des troupes pour libérer le Koweït. S'il y avait un lien entre l'annexion du Koweït et quelque autre problème que ce soit parmi ceux que je viens d'évoquer, verrait-on au coude à coude des pays aussi différents et aux intérêts aussi dissemblables que l'Égypte et le Bangladesh, la Syrie et le Canada, le Sénégal et le Honduras ?

Soyons clairs : personne ne croit que Saddam Hussein ait envahi le Koweït pour faire avancer la cause palestinienne ou pour tout autre cause que la sienne propre.

Il faut se faire à l'idée que surgissent, de loin en loin, des dictateurs d'une autre nature que les autres et dont l'ambition n'est pas seulement d'opprimer leur propre peuple. Forçés par et pour la guerre, par et pour l'expansionnisme, ces régimes n'ont d'autre justification que la guerre et l'expansionnisme. Chacun comprend qu'ils ne sont jamais rassasiés, parce qu'il en va de leur survie et qu'ils périssent quand ils s'arrêtent. Tel est le cas du régime irakien, qui fait la guerre sans interruption depuis plus de dix ans, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

Bien qu'elle sache cela, la communauté internationale a donné six mois à Saddam Hussein pour se retirer du Koweït et s'il l'avait fait, s'il le faisait dans les heures qui viennent, elle le tiendrait quitte de son agression, quitte des massacres qu'il a perpétrés au Koweït, quitte de la prise d'otages sans précédent à laquelle il s'est livré !

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Charles Pasqua. Alors, qui n'offre aucune autre issue que la guerre ? Qui pousse à la guerre ? Qui veut la guerre délibérément ? Il n'y a plus aucun doute sur ce point. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

La communauté internationale, jusqu'au dernier moment, a cherché une solution pacifique. La France a fait ce qu'il fallait, et même un peu au-delà. Maintenant, le temps de la décision est venu. Avec tristesse, mais avec la sérénité que confère la certitude d'être dans son droit, nous vous disons, monsieur le Premier ministre, que notre soutien ne vous fera pas défaut pour les décisions graves que vous aurez à prendre dans les heures ou dans les jours qui viennent.

Hormis ceux qui, à l'extrême droite et à l'extrême gauche, sont toujours prompts à chercher leur inspiration ou leur modèle chez l'adversaire, tous les autres, les responsables politiques comme la grande majorité de nos compatriotes, ont bien compris la véritable nature, le véritable enjeu de ce conflit et approuvent la position prise par la France.

Mais certains - de plus en plus nombreux si j'en crois les sondages - inclineraient pour une espèce de « soutien sans participation » de la France aux opérations qui vont opposer l'Irak à la coalition réunie par l'O.N.U. Pour parler simplement, ceux-là ne seraient pas mécontents de voir les Etats-Unis et les autres faire le travail tout seuls.

C'est à ces Français-là que je veux tout particulièrement m'adresser aujourd'hui, à ces Français, de toutes opinions, de toutes confessions, qui, en toute bonne foi, n'ont pas compris que la France se devait d'honorer les engagements qu'elle a pris elle-même et qu'elle a fait prendre à la communauté internationale.

Car, ne nous y trompons pas, les Nations Unies ne sont pas un organisme supranational, doté d'une volonté et de moyens propres, et dont nous exécuterions les directives.

L'O.N.U. est une organisation internationale, c'est-à-dire qu'elle est l'expression des nations qui la composent et, au premier chef, de celles qui siègent en permanence à son Conseil de sécurité.

Les décisions que nos forces armées vont appliquer sur le terrain, nous les avons décidées nous-mêmes, en toute connaissance de cause. Nos troupes n'exécuteront pas les

décisions des autres, elles exécuteront les décisions que la France, souverainement, a soutenues et quelquefois même inspirées, à la place éminente qui est la sienne.

Nous avons hérité du général de Gaulle que la France soit, en 1945, admise dans le camp des vainqueurs et siège, en tant que tel, comme membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette place est précieuse et convoitée. Elle donne à notre pays, au même titre qu'aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, un droit de veto, qui en fait un membre « décisionnaire » de la communauté internationale.

Ce droit nous donne des devoirs. Nul doute que si la France n'avait rempli pleinement son rôle, y compris avec les risques que cela implique, elle aurait perdu à court terme le siège qui fait d'elle une grande puissance mondiale.

Je voudrais ajouter que notre pays devrait savoir ce que c'est d'être annexé, occupé, martyrisé. En ce temps-là, que nous avons connu, elle s'est trouvée fort aise qu'il y ait de par le monde, dans le Connecticut ou le Massachusetts des personnes pour qui Sainte-Mère-Eglise ne voulait pas dire autre chose que Koweït-City aujourd'hui. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*) Alors, à défaut de lucidité, à défaut de courage, au moins un peu de décence ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.D.E.*)

Enfin, il faut faire justice de l'idée selon laquelle la France n'aurait aucun intérêt particulier à défendre au Koweït et qu'elle y servirait uniquement les intérêts américains, anglais, israéliens, que sais-je encore ?

On sait bien qui nous sert cette propagande-là, les mêmes hommes produisent toujours les mêmes arguments : l'extrême gauche et l'extrême droite, à l'unisson comme aux plus belles heures de l'avant-guerre.

La vérité - le président Lecanuet l'a très bien rappelé tout à l'heure - est que la France et l'Europe dépendent davantage de cette région du monde que les Etats-Unis d'Amérique. La vérité oblige à dire que laisser à un seul pays - *a fortiori* à une dictature expansionniste - le contrôle de la moitié du pétrole mondial, de plus de la moitié de l'approvisionnement de la France, serait suicidaire pour notre économie, pour notre prospérité, pour le niveau de vie de chacun des Français. On a, dans l'histoire, fait la guerre pour beaucoup moins que cela.

Un sénateur du R.P.R. C'est le bon sens !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Charles Pasqua. Mais à ceux qui seraient tentés de l'oublier et qui nous disent : « Surtout pas la guerre ! », je voudrais rappeler que la guerre a éclaté le 2 août dernier, et du fait de Saddam Hussein ! Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Cette guerre, nous ne l'avons ni prévue ni voulue. Elle nous est imposée par la volonté et le rêve de puissance d'un dictateur lointain.

Mais, comme souvent, du mal peut sortir un bien. Il nous faut dès maintenant, monsieur le Premier ministre, penser à la paix. Nous savons bien, nous sentons bien que le seul espoir de paix, une fois le Koweït libéré au nom du droit international par la force, repose sur l'application effective du même droit international dans toute la région, c'est-à-dire, d'abord, sur les résolutions précédentes des Nations Unies. Il ne peut y avoir durablement deux poids et deux mesures.

Nous allons combattre au nom du droit. Cela crée un précédent. Au nom de ce même droit, nous devons offrir à l'ensemble des peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient les conditions de la paix et de la sécurité collective.

Je suis de ceux qui pensent que, pour ce faire, la communauté internationale doit s'appuyer sur les pays arabes soucieux de la paix et respectueux des traités plutôt que sur ceux qui sont perpétuellement dérangés par la tentation expansionniste. Dans cette perspective, la France aura un rôle éminent à jouer, dès la fin du conflit, pour imposer à la coalition victorieuse le plan de paix qui convient.

En attendant, l'heure est à l'action. Dans les heures ou les jours à venir, sauf intervention divine, les forces américaines, anglaises, françaises, arabes et alliées entreprendront la libération du Koweït. Je souhaite que ce conflit soit rapide et

qu'il soit économe en vies humaines. Mais, je n'ai pas peur de le dire, je souhaite la victoire de nos armées et de nos alliés.

Aux soldats, aux marins, aux aviateurs, français et alliés, aujourd'hui nous souhaitons « bonne chance ». La France, qu'ils n'en doutent pas, est derrière eux. J'espère que le Parlement - donc, en ce qui le concerne, le Sénat dans un instant - en apportera l'éclatante démonstration.

Monsieur le Premier ministre, puisque la responsabilité des affaires vous incombe en ces moments graves où la politique, au sens noble et quelquefois tragique du terme, retrouve tout son sens, je vous prie de transmettre à nos troupes ce message de confiance, d'affection et d'espoir. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, lors de la session extraordinaire du mois d'août consacrée à la situation au Moyen-Orient, nous exprimions le souhait que le Parlement soit régulièrement informé des évolutions de la situation et nous rappelions que nous serions prêts à prendre toutes nos responsabilités. Tel est aujourd'hui le cas.

Dans la situation d'une exceptionnelle gravité que nous connaissons, c'est en âme et conscience que nous nous déterminerons. C'est parce qu'il doit en être ainsi que nous respectons les convictions de ceux qui ne partagent pas les nôtres. Ni ceux qui voteront pour ni ceux qui voteront contre l'autorisation donnée au Gouvernement d'engager nos forces ne peuvent se prévaloir d'avoir le monopole de la lutte pour la paix et de l'opposition à la guerre. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.P.R.*)

Si le groupe de l'union centriste vote aujourd'hui en faveur de la position proposée par le Gouvernement, c'est parce qu'il estime que la vraie paix est indissociable du droit international et de la justice internationale.

Notre position est fondée sur deux principes : d'une part, sur la nécessité d'assurer, dans des circonstances difficiles, la cohésion nationale et internationale et, d'autre part, sur la nécessité de maintenir le cap que nous tenons depuis le mois d'août.

Le respect de la cohésion nationale est pour nous un devoir. La majorité et l'opposition doivent faire bloc, sans renoncer à leurs convictions respectives, lorsque les intérêts vitaux du pays sont en jeu. Nous exprimons notre solidarité et nos encouragements à nos soldats qui sont sur le théâtre des opérations. Ils doivent savoir en cet instant que le pays et la représentation nationale sont à leurs côtés.

Cette cohésion nationale va de pair avec le respect de la cohésion internationale : cohésion européenne d'abord - et nous regrettons que l'Europe n'ait pas pesé davantage au cours des derniers mois, que son autorité morale incontestable n'ait pas pu se traduire dans les faits - mais aussi cohésion au sein de l'O.N.U., incarnation de la communauté internationale, garante du droit et de la justice.

Quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur le Koweït, un Etat est un Etat. Accepter qu'il y soit portée atteinte, c'est ouvrir la voie à toutes les violations du droit international. Le Conseil de sécurité a exprimé cette idée. La France s'est associée à toutes ses décisions. Elles ont valeur d'engagement pour notre pays comme pour toute la communauté internationale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

En adoptant cette position, nous restons fidèles au cap que nous tenons depuis le mois d'août. On ne peut à la fois reprocher à l'O.N.U. de ne pas prendre de positions fermes et, lorsqu'elle le fait, vouloir se soustraire à ses décisions ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E.*)

Dès le début du conflit, la France a respecté la solidarité occidentale et a beaucoup œuvré sur le plan diplomatique pour trouver une solution pacifique. Cinq mois après, nous ne pouvons dévier de notre ligne de conduite. Quelle serait notre crédibilité si, après avoir réaffirmé ces principes, nous montrions incapables de les faire appliquer ? La paix ne serait alors qu'une trêve éphémère suivie de lendemains infiniment plus douloureux.

En votant le texte présenté par le Gouvernement, nous tenons aussi à rappeler trois considérations qui, dans les circonstances actuelles, nous paraissent essentielles.

D'abord, nous entendons affirmer la nécessité absolue de faire respecter les mêmes règles de droit international partout dans le monde.

La conjoncture est propice à l'émergence d'un nouvel ordre international. Il concerne autant les pays Baltes et le Liban que le Koweït. Sinon, au nom de quel idéal se battre pour faire respecter le droit ici et non là ? Comment convaincre nos compatriotes que ce qui est vrai à Koweït-City ne le serait pas à Beyrouth, à Vilnius, à Riga, à Tallin ?

Certes, nous le savons, les équilibres mondiaux sont davantage tributaires de réalités impitoyables que de bons sentiments. Mais, dans les circonstances présentes, nous devons exprimer aux peuples baltes et à leurs dirigeants notre solidarité dans le dur et courageux combat qu'ils mènent pour que soit reconnue dans les faits une indépendance dont ils ont été privés, au mépris des règles élémentaires du droit international.

Nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement exprime avec fermeté cette volonté de la France, qui, géographiquement, politiquement, spirituellement, se sent proche des Lituaniens, des Lettons et des Estoniens. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Ensuite, nous entendons affirmer la nécessité de prévoir, dans les meilleurs délais, les modalités d'un règlement durable et équitable des problèmes économiques et politiques du Moyen-Orient et, d'une manière générale, des problèmes Nord-Sud, auxquels nous n'échapperons pas. Nous n'y avons peut-être pas assez prêté attention.

Cette crise est officiellement engagée depuis le 2 août 1990, date de l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous nous demandons si la paix n'aurait pas pu être sauvée par une diplomatie plus active de l'Occident pendant les mois qui ont précédé cette annexion. Ce conflit est né aux lendemains de la guerre Irak-Iran. Les chancelleries ont-elles pris suffisamment au sérieux les signes avant-coureurs des hostilités, les désillusions, l'évolution du prix du pétrole, l'endettement excessif, voire insupportable de l'Irak, la montée des tensions entre des pays frères, la continuité des souffrances du Liban ?

L'intensité des relations Est-Ouest n'a peut-être pas permis d'accorder toute l'attention souhaitable à la situation explosive en préparation au Moyen-Orient et dans le tiers monde en général. Nous sommes, sans l'avoir bien analysé et médité, sortis du monde protecteur des deux grandes puissances et passés insensiblement à celui plus dangereux et plus instable de la revanche des nations petites et moyennes en rébellion contre l'histoire et les contraintes économiques.

Notre troisième considération est relative à la faiblesse de la position de l'Europe dans la crise que nous traversons. L'Europe n'a guère pesé au cours des derniers mois. Si certains regrettent le poids excessif des Etats-Unis, nos alliés - et nous étions heureux qu'ils le soient, il y a de nombreuses années - dans la mise en œuvre des moyens, c'est parce que l'Europe n'a pas su exprimer sa puissance et jouer un rôle qui aurait pu être décisif.

M. Louis Jung. Très juste !

M. Daniel Hoeffel. L'Europe doit se montrer capable de franchir des étapes rapides et déterminantes vers l'union politique et la défense commune sous peine de connaître un déclin irréversible au moment où, à l'Est comme au Sud, on fonde tant d'espoirs sur elle. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*) Ne laissons pas se créer, sur le plan de la défense, un vide en Europe, que le retrait des troupes françaises d'Allemagne paraît annoncer.

Tel est l'esprit de notre prise de position. Nous apportons clairement, aujourd'hui, notre soutien au Gouvernement parce que l'intérêt de notre pays l'exige et parce que, dans des circonstances douloureuses, il s'agit d'être unis. Nous souhaitons que le Gouvernement agisse pour que soit donné partout le même sens au droit international, pour contribuer, par la définition de positions nettes, à un règlement durable des conflits ouverts ou latents qui ébranlent le monde, pour donner à l'Europe l'autorité que le monde attend d'elle.

Nos pensées vont à nos soldats. Puissent-ils puiser dans notre cohésion nationale la force et le courage d'agir là où ils sont, au nom de la France ! Qu'ils sachent que leur action doit contribuer à façonner un nouvel ordre du monde fondé sur le droit, sur la justice et sur la paix, trois valeurs qui sont inséparables. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Mme Héléne Luc. Ainsi, à chaque instant, le point de non-retour peut être atteint dans la crise du Golfe.

Ainsi, à chaque instant, la logique de mort peut connaître sa sinistre consécration, et nous n'aurions plus d'autre choix que d'être soumis à cette inexorable et épouvantable fatalité.

Dans cet instant, je m'adresse solennellement à vous, monsieur le Premier ministre, à vous, mesdames et messieurs les sénateurs : les parlementaires communistes ne considèrent pas cette issue comme inéluctable. Ils exigent, en accord avec la majorité très large de notre peuple, que la France ne s'engage pas dans cet engrenage meurtrier.

Le parti communiste, dès les premières heures de cette crise, a condamné avec beaucoup de fermeté l'annexion du Koweït. Le parti communiste a été le seul à combattre avec vigueur Saddam Hussein... (*Rires et exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Laissez-moi parler !... et ce, depuis vingt ans. (*Nouveaux rires sur les mêmes travées.*)

Nous l'avons écrit, dit et répété depuis de nombreuses années : le président irakien est un dirigeant criminel, qui a sur les mains le sang de milliers de communistes, de démocrates.

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Comme Staline !

Mme Héléne Luc. Nous avons été les seuls à dénoncer, avec la vigueur nécessaire, le drame et les atrocités subis par les Kurdes.

Nous exigeons donc, en toute logique, comme nous l'avons fait à la première heure, le retrait des troupes irakiennes du Koweït.

La prudence de l'Occident à l'égard de Saddam Hussein jusqu'au 2 août dernier s'explique par deux raisons principales et étroitement liées.

L'Irak fut considéré comme un bouclier contre l'Iran et, du même coup, ce fut un excellent client pour les fournisseurs d'armes.

Nous condamnons à cet égard l'aide militaire qui lui a été accordée pendant des années, y compris par la France. (*Applaudissements sur les travées communistes. - Vives protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Et les Russes !

Mme Héléne Luc. Je condamne aussi, et vous le savez, le fait que l'Union soviétique ait fourni des armes à l'Irak !

Plusieurs sénateurs du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Ah !

Mme Héléne Luc. Oui, nous condamnons cette aide militaire, dont nous avons pu voir, hier, les effets déstabilisateurs dans une région où de nombreux peuples tentent de faire prévaloir leur droit légitime à vivre dans la sécurité, la dignité, la satisfaction de leurs besoins de développement.

Mais que penser des différentes résolutions qui ont été adoptées à l'O.N.U. ? Que penser de la passivité des puissances occidentales devant l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, de son annexion de Jérusalem-Est, actes condamnés maintes fois par des résolutions de l'O.N.U. et de son Conseil de sécurité, condamnations qui sont restées lettre morte ?

Y aurait-il deux poids deux mesures entre l'Etat d'Israël - qui, certes, a droit, comme tous les Etats de la région, à la sécurité... mais la guerre ne mettra-elle pas en cause cette sécurité ? - et le peuple palestinien, qui attend depuis des années que l'on fasse respecter ses droits à une véritable patrie ?

Les U.S.A. se sont-ils souciés du droit international à Panama et à la Grenade ? (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Non, décidément, il faut chercher ailleurs que dans la défense du droit les véritables raisons de la volonté des bontefeux d'en découdre, les raisons d'une telle mobilisation guerrière. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Vous devriez écouter, messieurs, l'heure est grave ! (*Protestations sur les mêmes travées.*)

C'est pour cette raison que les communistes, ainsi que tous ceux qui luttent pour que la raison prévale dans cette crise, n'acceptent pas l'argument selon lequel les défenseurs de la paix seraient les complices de fait de Saddam Hussein. Les complices, ce sont les gouvernements successifs de la France qui ont armé un dictateur.

Dès le début de cette crise, les communistes ont donc condamné cette action irakienne et fait des propositions pour enrayer la terrible logique de guerre qui se mettait en place.

Il faut tout faire pour éviter ce conflit.

M. Louis Perrein. Quoi ?

Mme Héléne Luc. Il suffit d'examiner quelles en seraient les conséquences pour s'en convaincre.

M. Louis Perrein. Que faut-il faire ?

Mme Héléne Luc. Les gouvernements engagés dans ce conflit - le Gouvernement français notamment - ont refusé jusqu'à aujourd'hui d'admettre les conséquences dramatiques sur le plan humain, sur le plan matériel et sur le plan écologique d'un tel conflit.

Pourtant, monsieur le Premier ministre - je m'adresse aussi à vous, mes chers collègues - il y a des faits et des indications incontournables.

Le Pentagone avait déjà envoyé 45 000 « sacs-cercueil » ; il vient d'en expédier 16 000 nouveaux ! (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Les hôpitaux anglais et français sont préparés à l'accueil des blessés. (*Les murmures s'amplifient sur les mêmes travées.*)

Le centre d'information américain sur la défense s'attend, lui, à 310 000 victimes militaires, dont 63 000 morts, et à un million de victimes civiles, dont 100 000 morts en cas de déclenchement des hostilités ! (*Protestations sur les mêmes travées.*)

J'attends, monsieur le président, que vous fassiez rétablir le calme. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Oui, c'est dur à entendre, messieurs ! Pourtant, c'est la vérité.

Ces derniers chiffres concernent un conflit sans armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques.

Le gouvernement anglais - c'est l'exception qui confirme la règle - redoute que 50 p. 100 - un sur deux ! - des soldats engagés dans la bataille ne soient tués ou blessés.

De nouvelles armes terribles vont intervenir dans cette guerre.

Cette guerre, c'est l'apocalypse par la sophistication des matériels engagés, par la capacité de destruction mise en place, dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour.

Tout le monde sait que les pertes en vies humaines seront effroyables.

Sur le plan des conséquences écologiques, au cas où Saddam Hussein mettrait en application sa menace d'incendier les puits de pétrole du Koweït, qui, ici, peut prévoir les conséquences écologiques de cet immense incendie, qui ne pourrait être maîtrisé en moins d'un an ?

Les conséquences économiques sont également très difficiles à cerner.

Sans même évoquer le risque de la destruction des zones de production pétrolière de pays déjà appauvris, ces conséquences sont immédiates pour les pays engagés dans cette intervention.

Le coût de l'intervention française, estimé à 1,5 milliard de francs au départ, aurait doublé à la mi-octobre. En cas de déclenchement des hostilités, ce chiffre, évidemment, progresserait considérablement.

Début décembre, la totalité des demandes d'ouverture de crédits pour la guerre s'élevait à 2,6 milliards de francs.

Quel gâchis que ces sommes immenses investies dans la destruction de l'homme plutôt que dans sa survie, dans son épanouissement !

Ce que notre jeunesse attend de l'an 2000, c'est la mise au service des peuples - notamment les plus défavorisés - des formidables découvertes technologiques et scientifiques qui

sont effectuées chaque année pour le progrès de l'humanité, pour le bien-être et non pour l'anéantissement des hommes et de la nature.

M. Louis Perrein. Nous sommes d'accord !

Mme Hélène Luc. Alors, si vous êtes d'accord, il ne faut pas faire cette guerre ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Ce que vous proposez aujourd'hui à la jeunesse du monde, c'est de la lancer dans un conflit meurtrier qui n'est pas le sien, mais celui des rois du pétrole ! (*Nouveaux applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Marc Lauriol. C'est faux !

Mme Hélène Luc. On nous dit que cette guerre aux conséquences effroyables serait déclenchée dans un objectif, et un seul : faire respecter le droit international.

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

Mme Hélène Luc. Je vous ai écoutés, messieurs, écoutez-moi à votre tour !

Le débat qui s'est déroulé, hier, au Conseil de sécurité de l'O.N.U. montre à quel point le souci légitime de faire respecter le droit international n'est qu'un prétexte à la politique guerrière que mènent le gouvernement des Etats-Unis et leur plus fidèle allié, le gouvernement britannique.

La France, appuyée par l'Union soviétique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et l'ensemble des pays membres du Conseil de sécurité - à l'exception des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne - a proposé l'adoption par le Conseil de sécurité de l'O.N.U. d'un plan qui permettrait d'envisager à terme un règlement global de la crise du Proche-Orient et du Moyen-Orient. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Cette proposition de la France implique, d'une part, le retrait du Koweït des troupes irakiennes ainsi que la mise en place d'une force multinationale d'interposition et, d'autre part, la tenue - fondamentale à nos yeux - d'une conférence internationale sur le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

La volonté d'organiser une telle conférence est partagée par de très nombreux pays à travers le monde.

Le Pape vient de s'y associer. (*Rires et exclamations sur de nombreuses travées.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. C'est une conversion ! Nous assistons à un miracle !

Mme Hélène Luc. C'est la vérité. Je ne comprends pas votre étonnement ! (*Brouhaha.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Veuillez poursuivre, madame Luc.

Mme Hélène Luc. Cela n'a pas l'air de vous faire plaisir ! (*Le brouhaha continue.*)

Ce sont les U.S.A. qui disent non à cette proposition, pourtant susceptible d'ouvrir la voie à une solution négociée aux problèmes de cette région du monde.

De plus, cette perspective a été reprise cette nuit par M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'O.N.U.

La proposition française répond incontestablement à la volonté profonde et majoritaire de notre peuple de dire non à la guerre.

M. Claude Estier. Mais Saddam Hussein ne répond pas !

Mme Hélène Luc. Il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures dans le respect du droit international. Or il y a bel et bien, c'est incontestable, deux poids deux mesures dans l'application du droit international.

Je le répète, l'attitude des U.S.A., hier, au Conseil de sécurité démontre bien que Georges Bush refuse toute équité dans l'application du droit international, dans l'application même des résolutions de l'O.N.U.

M. Louis Jung. Et l'Irak ?

Mme Hélène Luc. Beaucoup d'observateurs estiment qu'il s'agit, pour les Etats-Unis, d'établir durablement le contrôle d'une région recelant l'essentiel des réserves pétrolières connues, d'assurer leur domination dans une partie du monde qu'ils jugent stratégique - mais où les peuples expriment l'aspiration à leurs droits nationaux - et d'asseoir leur politique hégémonique de superpuissance. Leur attitude, depuis le début du conflit, le prouve.

Je le répète une nouvelle fois, cette guerre n'est pas la guerre de la France. Le Gouvernement français doit décider le retrait immédiat de nos troupes, comme le réclament les Françaises et les Français. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

L'engrenage de la violence sera terrible, nul n'en doute.

Les parlementaires communistes et apparentés, comme des centaines de milliers de nos compatriotes - vous l'avez vu samedi à la télévision - se dressent pour crier d'une même voix : « Arrêtez ça ! »

Monsieur le Premier ministre, vous présentez cette action comme une opération de police internationale et non comme une guerre. Je crois qu'en cela vous trompez les Français !

Votre discours sera-t-il toujours le même lorsque des centaines de cercueils de militaires français seront rapatriés au son d'une marche funèbre ? (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Charles Pasqua. C'est une honte !

M. Marc Lauriol. C'est scandaleux !

M. le président. Madame Luc, il vous reste une minute pour conclure.

Mme Hélène Luc. Je termine, monsieur le président. (*Ah ! sur les mêmes travées.*)

M. Jean Garcia. Vous êtes déjà en état de guerre !

Mme Hélène Luc. Cela vous fait mal parce que vous savez que ce que je dis correspond à l'opinion d'une très grande majorité de notre peuple !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous déshonorez le Sénat !

Mme Hélène Luc. Ce que le Gouvernement demande aujourd'hui au Parlement, c'est d'approuver une déclaration de guerre. Or la procédure de l'article 35 de la Constitution n'a pas été mise en œuvre. Les parlementaires communistes et apparentés refusent donc d'engager la France dans ce conflit aux conséquences effroyables.

Monsieur le Premier ministre, il faut faire prévaloir la volonté de la majorité du peuple français. Nos compatriotes ne veulent pas de cette guerre !

M. René-Georges Voisin. Dites cela à Saddam Hussein !

Mme Hélène Luc. Non, nos compatriotes ne veulent pas de cette guerre.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous plaisantez ! Ils sont de moins en moins nombreux à le penser.

Mme Hélène Luc. Comment la France pourrait-elle participer à un conflit dont l'objectif est de libérer un pays qui, dans les prochains jours, sera peut-être rayé de la carte ?

M. le président. Madame Luc, veuillez conclure !

Mme Hélène Luc. Cette absurdité, c'est l'absurdité de la guerre.

Nous, nous considérons que l'honneur de la France, c'est de contribuer à trouver une solution durable pour l'ensemble des problèmes du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

Le courage, ce n'est pas de pousser à la guerre sans se préoccuper de ses terribles conséquences...

M. Paul Souffrin. Très bien !

Mme Hélène Luc. ... c'est, au contraire, de tout faire pour trouver d'autres solutions.

M. le président. Madame Luc, je vous prie de conclure ! Je vais être obligé de couper votre micro !

Mme Hélène Luc. Je termine, monsieur le président (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste*), mais j'aurais voulu encore parler cinq minutes.

M. le président. Non ! C'est terminé !

M. Charles Lederman. Monsieur le président, vous ne pouvez pas empêcher Mme Luc de parler !

M. Charles Pasqua. Assez !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, parce que je suis une femme, vous ne pouvez pas ne pas me permettre de conclure ! (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)

M. Paul Souffrin. C'était comme cela à Munich !

Mme Hélène Luc. Ecoutez-moi ! Certains d'entre vous sont des grands-mères ou des grands-pères... (*Brouhaha intense sur les mêmes travées.*)

M. Charles Pasqua. C'est du chantage !

Mme Hélène Luc. Ecoutez cette grand-mère... (*Bruit prolongé.*)

M. le président. Madame Luc, je vous laisse conclure, mais en une minute !

Mme Hélène Luc. Ecoutez cette grand-mère de soixante-douze ans, qui déclare : « Je ne sais pas combien de temps il me reste à vivre. Mais c'est à mon petit-fils de dix-sept ans de me fermer les yeux. Ce n'est pas à moi de pleurer. »

Et cette mère, Jeannine Montagnier, qui lutte avec d'autres mères de soldats, pour la paix, qui explique : « Vingt ans, c'est l'âge de l'espoir. On lui promet la guerre. Vingt ans, c'est l'âge de la vie. On lui promet la mort. Je dis non ! »

Nos enfants, nos petits-enfants ont le droit de vivre heureux, en paix. C'est pour cela que nous les avons mis au monde et non pour qu'ils soient confrontés à la négation même de toute civilisation.

M. le président. Madame Luc, maintenant, c'est terminé !

Mme Hélène Luc. Vous ne voulez pas entendre une femme parce que vous savez que les femmes sont les premières à se battre contre la guerre.

Comment ne pas partager l'angoisse... (*M. le président coupe le micro de l'orateur. - Mme Luc poursuit quelques instants son discours dans le brouhaha puis, sur l'insistance de M. le président, finit par regagner sa place, sous les applaudissements du groupe communiste.*)

M. Paul Souffrin. C'est indécent, monsieur le président !

M. Jean Garcia. L'opération de police commence : il est interdit de parler au Sénat !

(*M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

M. le président. La parole est à M. François-Poncet. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean François-Poncet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans quelques heures, au plus tard dans quelques jours, la guerre éclatera dans le Golfe. Rien, au moment où nous nous réunissons, ne permet de prévoir une autre issue.

Certes, il n'est pas interdit d'espérer encore, d'espérer que, satisfait dans son amour-propre d'avoir défié l'ultimatum des Nations Unies, Saddam Hussein décide, enfin, de s'incliner. Mais rien, absolument rien n'annonce un tel revirement.

Aussi le Gouvernement demande-t-il au Sénat l'autorisation d'engager les forces françaises dans les opérations dont il prévoit le déclenchement.

Nous voilà loin, très loin, monsieur le ministre des affaires étrangères, de la situation décrite, ici même, par vous, le 27 août dernier. Il n'était alors question que d'embargo. Or, demain, des soldats français vont risquer leur vie, des hommes qui comptent parmi les meilleurs, des hommes au courage et à l'abnégation desquels je tiens, avant toutes choses, à rendre ici un solennel hommage. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Monsieur le ministre d'Etat, mon groupe votera la déclaration du Gouvernement.

Il le fera avec la ferme conviction, qui n'a pas varié depuis le mois d'août, que la communauté internationale ne peut pas et ne doit pas s'incliner devant l'agression et l'annexion dont le Koweït a été la victime. Mais il le fera, aussi, avec une vive préoccupation : celle que lui inspire l'avenir des relations entre le monde arabe et l'Occident.

Je tenterai, en quelques mots, d'exprimer et cette conviction et cette préoccupation.

Parmi les raisons qui nous interdisent d'admettre que le Koweït devienne, par la force des armes, la dix-neuvième province de l'Irak, il en est une qui, à nos yeux, l'emporte sur toutes les autres. C'est celle que, me semble-t-il, l'opinion publique peut le plus facilement comprendre : nous avons la conviction que, si nous cherchions à acheter, aujourd'hui, la paix par la démission, nous ne ferions que repousser l'échéance, la confrontation éclaterait plus tard et prendrait, alors, des proportions autrement plus redoutables.

Saddam Hussein, en effet, ne fait pas mystère de ses intentions, pas plus qu'Hitler, en 1936 ou en 1938 ! (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean François-Poncet. D'abord, le Koweït et son pétrole ; ensuite, avec l'argent du pétrole, des armes, en quantité et en qualité, conventionnelles et non conventionnelles, pour intimider le monde arabe, pour le regrouper sous la houlette de l'Irak. Alors débiterait, avec l'arsenal et la coalition ainsi constitués, l'étape ultime : l'assaut contre l'Etat juif ou, si l'on veut, « la solution finale de la question israélienne ». Tel est le projet de Saddam Hussein.

Voilà pourquoi, si nous ne l'arrêtons pas maintenant, son action débouchera, demain, sur un conflit généralisé.

La problématique, mes chers collègues, est clairement « munichoise », n'en déplaise à ceux que cette référence gêne. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Aujourd'hui comme hier, il s'agit de savoir si, par cécité ou par faiblesse, nous accepterons d'acheter quelques années de paix au prix d'un conflit ultérieur, aux dimensions imprévisibles, ou si nous aurons la volonté et le courage de résister à l'agression par le seul moyen qui reste : la force.

Voilà, monsieur le Premier ministre, la première et la principale raison qui nous conduira à soutenir la politique du Gouvernement.

Mais il en est deux autres qu'il importe de mentionner, et, d'abord, la volonté de faire émerger un ordre international meilleur.

Mes chers collègues, tant d'agressions se sont produites, tant d'annexions et tant d'occupations se poursuivent - la Chine au Tibet, la Turquie à Chypre, Israël en Cisjordanie, la Syrie au Liban, l'U.R.S.S. dans les pays Baltes - que les appels lancés au respect du droit et des résolutions des Nations Unies laissent sceptiques nombre de nos concitoyens.

Pourtant, l'espoir existe, aujourd'hui, de faire enfin sortir la communauté internationale de l'état primitif qui est le sien, de cet état où la force façonne l'histoire. L'espoir est né de faire progresser l'humanité vers un ordre nouveau qui accorderait, peu à peu, une plus grande place aux règles du droit et aux décisions internationales. Cet espoir a pris racine depuis que la guerre froide a cessé de régler les rapports entre l'Est et l'Ouest.

En prononçant ces paroles, je pense, naturellement, comme chacun d'entre vous, à la Lituanie. Les événements dramatiques de Vilnius, ceux qui se préparent dans les autres pays Baltes et peut-être ailleurs, la tentative de reprise en main de l'U.R.S.S. elle-même par les forces réactionnaires, qui attendent depuis longtemps leur heure, nous obligent, c'est l'évidence, à la plus grande prudence. Mais il est trop tôt pour affirmer que le cours de l'histoire, tel que nous l'observons depuis 1985, s'est inversé. N'ayons pour Moscou aucune complaisance ; mais ne nous hâtons pas de conclure et ayons la lucidité de voir que ce n'est pas en abandonnant le Koweït que nous sauverons la Lituanie, bien au contraire. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

J'en reviens donc au Golfe. Si nous laissons un pays de dix-sept millions d'habitants agresser, occuper et annexer un autre membre des Nations Unies, si nous consentions à ce qu'il ignore les douze résolutions votées à la quasi-unanimité par le Conseil de sécurité, si nous tolérions qu'il en appelle à la guerre sainte, prenne des milliers d'otages pour se donner le privilège de les libérer au compte-gouttes et menace quotidiennement d'effacer de la carte un Etat voisin en recourant à la guerre chimique et bactériologique, nous accepterions que la loi de la jungle devienne demain, plus encore qu'elle ne l'a été hier, au Sud comme à l'Est, le principe régulateur des rapports internationaux.

Reste une troisième raison de résister à Saddam Hussein : le pétrole. Je sais qu'il est de bon ton d'y penser toujours et de n'en parler jamais. On a tort.

M. Etienne Dailly. C'est sûr, on a tort !

M. Jean François-Poncet. Les grands enjeux économiques n'ont rien de sordide. Et lorsqu'il s'agit d'une matière première si fondamentale qu'elle peut servir d'instrument à un chantage planétaire, elle devient politique. Or, l'usage que Saddam Hussein ferait du pétrole, s'il disposait des ressources du Koweït et contrôlait, en outre, comme il ne manquerait pas de le faire, celles de l'Arabie Saoudite, serait, n'en doutons pas, un usage politique.

Tels sont, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les motifs qui guideront notre vote.

Mais il est clair que ces motifs ne suffisent pas, seuls, à définir une politique au Moyen-Orient. D'où cette vive préoccupation qui nous anime : celle qui concerne l'avenir de nos relations avec le monde arabe.

La coalition qui s'est formée contre Saddam Hussein comprend une majorité de pays arabes, ou, plutôt, une majorité de gouvernements arabes. Mais tout indique que l'opinion de ces pays ressent la situation autrement. Elle voit en Saddam Hussein le héros, brutal mais mythique, qui lavera l'honneur du monde arabe des humiliations qu'il estime avoir injustement subies.

Or, pour la première fois, l'Occident regroupé affrontera et, selon toute probabilité, écrasera un pays arabe. Comment imaginer qu'il n'en résulte pas une cassure profonde entre l'Occident et le monde arabe, un fossé de rancœur et d'amertume ?

Je n'en conclus pas, pour les raisons que j'ai dites, qu'il convient de céder devant Saddam Hussein, au contraire. Mais mon groupe souhaite qu'on explore sans tarder toutes les voies susceptibles de préserver le capital de confiance et d'amitié qui existe entre l'Occident, à commencer par la France, et l'opinion arabe.

Ces voies me paraissent être au nombre de quatre.

La première, monsieur le Premier ministre, consisterait à rouvrir la négociation aussitôt que les premiers échanges militaires auront eu lieu. Ceux-ci prendront, selon toute probabilité, la forme d'une attaque aérienne massive des Etats-Unis et de leurs alliés. Tout donne à penser que cette attaque atteindra ses objectifs. Un choc aussi terrible pourrait inciter Saddam Hussein à sortir de son intransigeance. L'éventualité devrait en tout cas en être, dès que possible, explorée.

La deuxième voie est, naturellement, celle de la conférence internationale qui devrait être convoquée pour traiter de l'ensemble des problèmes de la région, à commencer par le problème palestinien, une conférence qui pourrait être plus facilement acceptée par les Etats-Unis dès lors qu'elle n'apparaîtrait plus comme une prime donnée à l'agresseur. La détermination dont l'Occident fait preuve, aujourd'hui, à l'égard de Saddam Hussein pourrait, ou plutôt doit l'inciter demain à la fermeté vis-à-vis d'Israël. Sinon, l'accusation portée contre lui de faire deux poids deux mesures prendrait définitivement racine.

La troisième voie est économique. Il faut tendre à une nouvelle répartition des bénéfices du pétrole. Le retour au *statu quo* politique au Koweït ne sera acceptable que si une fraction significative des recettes pétrolières sert à financer un « plan Marshall » inter-arabe, un plan dont l'objectif serait d'effacer les inégalités de développement qui déstabilisent cette région politiquement fragile.

M. Jean-Pierre Masseret. Très bien !

M. Jean François-Poncet. La quatrième voie est celle de la sécurité collective et du désarmement qu'il conviendra d'organiser au Moyen-Orient comme nous nous y efforçons en Europe.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean François-Poncet. Monsieur le Premier ministre, le Président de la République a déclaré que l'envoi d'un contingent français aux frontières du Koweït s'imposait pour assurer la présence de notre pays aux négociations qui détermineront le destin futur de la région. Nous partageons son opinion.

Mais nous y ajoutons deux observations à l'intention du Gouvernement.

Puissent tous ses membres défendre, avec la même conviction, la politique que M. le ministre des affaires étrangères a définie ce matin et que le Sénat, j'en suis persuadé, approuvera tout à l'heure à une très large majorité. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Puisse le Gouvernement définir rapidement une politique d'ensemble pour l'avenir de la région, la politique courageuse et novatrice que le monde arabe attend de la France et dont nous sommes par avance redevables à nos soldats, qui, dans les sables du Koweït, vont, à partir d'aujourd'hui, exposer leur vie pour la France. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. « Eh bien, mon cher et vieux pays, nous voici donc ensemble, encore une fois, face à une lourde épreuve. »

M. Christian Poncelet. Très bonne formule !

M. Jacques Habert. Cette phrase, que le général de Gaulle prononça en un autre temps et en d'autres circonstances, nous pouvons la faire nôtre aujourd'hui.

Nous voici en effet de nouveau face à une lourde épreuve, et des sentiments contradictoires nous habitent : le regret, la tristesse, mais aussi la résolution.

Regret, parce que la guerre qui risque d'éclater demain aurait pu être évitée si le dictateur de Bagdad l'avait voulu. Depuis son agression du 2 août et son occupation du Koweït, de nombreuses perches lui ont été tendues, notamment le 24 septembre, par le Président de la République, à l'assemblée générale des Nations Unies, à laquelle j'ai assisté, et, hier encore, dans la proposition faite à la dernière heure par la France.

Aujourd'hui même, les combats n'ayant pas commencé, un seul mot positif du chef d'Etat irakien pourrait empêcher ou différer le drame. Ce mot, Saddam Hussein se refuse à le prononcer. Il ne donne pas le moindre signe d'apaisement. Il portera la responsabilité entière de ce qui risque d'arriver demain.

Tristesse, parce que tous ceux qui, comme moi, ont connu la guerre de 1939 à 1945, tous ceux qui ont connu les conflits de ces dernières décennies, en Indochine, à Suez, en Algérie, à Kolwezi, au Tchad, et sur d'autres théâtres d'opérations, ceux qui en ont été les victimes ou les témoins, connaissent les terribles conséquences de la guerre et en ont horreur. Il n'est pas un seul Français qui ne souhaite la paix !

Et pourtant, malgré ce regret, cette tristesse, nous n'en sommes pas moins résolument déterminés à mener ce combat s'il le faut, après six mois de patience et d'efforts pour préserver la paix, et cela pour plusieurs raisons : parce que nous avons la certitude de la légitimité de ce combat ; parce que nous savons qui a été l'agresseur, quel pays a envahi l'autre et a prétendu l'annexer ; parce que la communauté internationale tout entière, quasi unanime pour la première fois dans l'histoire, en a clairement jugé et a condamné l'agression ; parce que l'Est et l'Ouest, enfin réunis au sein des Nations Unies, ont proclamé le droit et ont demandé qu'il soit défendu et rétabli.

Dans ces conditions, la France ne pouvait pas se dissocier de la communauté internationale et de ses alliés. Après n'avoir rien négligé, et cela jusqu'à la dernière heure, pour parvenir à un règlement pacifique de la crise, elle ne peut, comme le dit le message du Président de la République, qu'assumer « le rang, le rôle et les devoirs qui sont les siens » et se montrer « solidaire du camp du droit contre la politique de l'agression ».

Certes, nous ne savons que trop les drames, les misères, les deuils que cette attitude courageuse implique. C'est pourquoi toutes nos pensées, notre affection vont vers les soldats d'une juste cause mobilisés dans le Golfe. Nous pensons aussi aux populations des pays limitrophes et à ceux de nos compatriotes qui vivent parmi eux, Français de Syrie, de Jordanie, d'Arabie Saoudite, des Emirats arabes unis, de Bahrein, du Qatar, avec lesquels les sénateurs des Français de l'étranger sont quotidiennement en contact.

A ce sujet, le ministère des affaires étrangères a fait le maximum pour permettre le rapatriement de plus de 2 000 d'entre eux. Il en reste plus de 3 000 qui souhaitent,

avec confiance, continuer à vivre aux côtés des populations parmi lesquelles ils ont choisi de vivre. Nous restons évidemment en liaison étroite avec eux.

Le Gouvernement, en l'occurrence, a fait son devoir. Aussi, je pense que tous les sénateurs des Français de l'étranger lui apporteront leur soutien. Les non-inscrits, au nom desquels je m'exprime, seront, eux aussi, amenés à approuver la déclaration du Gouvernement.

Cependant, monsieur le Premier ministre, une phrase de votre déclaration m'a étonné et je veux la relever. Vous avez dit : « ... parmi ces soldats ne figurera aucun appelé du contingent... » - ce qui est très bien - mais vous avez ajouté : « ... même s'il se portait volontaire, ... seuls peuvent être présents dans le Golfe ceux qui ont fait le libre choix de servir professionnellement la France au sein de son armée ». Personnellement, j'ai été étonné par cette phrase, je dirai même un peu choqué !

M. Etienne Dailly. Vous n'êtes pas le seul !

M. Jacques Habert. J'ai été engagé volontaire en septembre 1939, avec beaucoup d'autres ici. Ceux qui volontairement veulent aller servir la France, ceux qui comprennent la grandeur de l'enjeu et la nécessité, hélas ! de ce combat, devraient être autorisés à le faire. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Je n'aime guère ce distingo entre les soldats « professionnels » - on penserait presque à des mercenaires - et les autres.

Monsieur le Premier ministre, il n'y a que des soldats de la nation. S'ils le veulent et s'ils sont volontaires, ils doivent pouvoir servir au même titre et dans le même rang. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Michel Rocard, Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Jacques Habert. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Je n'exclus pas, monsieur le sénateur, qu'un malentendu ait pu se glisser dans la discussion.

Nous n'avons établi de différence qu'entre les seuls appelés et la totalité des autres personnels qui servent dans nos forces armées, qu'ils soient officiers, sous-officiers, professionnels ou engagés, qui ont tous fait le choix volontaire de servir la défense de la France et qui sont les seuls à être envoyés dans le Golfe. La situation des appelés est relativement différente, et c'est cette distinction qui a été faite et non pas celle que vous venez d'évoquer. Je suis heureux d'avoir, grâce à vous, pu contribuer à lever un malentendu. (*Vives protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Gérard Larcher. Non, non !

M. Jean Chérioux. Ce n'est pas un malentendu !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le Premier ministre, j'ai sous les yeux la déclaration du Gouvernement qui a été lue ce matin par M. Roland Dumas. Il est clairement écrit : « ... parmi ces soldats ne figurera aucun appelé du contingent même s'il se portait volontaire... ». Et, à la fin du même paragraphe : « ...seuls peuvent être présents dans le Golfe, ceux qui ont fait le libre choix de servir professionnellement la France au sein de son armée. »

Voilà, monsieur le Premier ministre, ce qui est écrit et ce qui a été lu à la tribune.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur le sénateur ?

M. Jacques Habert. Bien entendu !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Je m'efforce de ne jamais interrompre un orateur, mais j'aimerais qu'on en termine avec un malentendu.

Nous sommes là devant un double emploi du mot « volontaire », qui peut qualifier tout à la fois le souhait de partir et la situation juridique d'engagement contractuel avec l'armée, et l'usage de ce mot donne effectivement lieu à un malentendu.

Aujourd'hui, dans l'état actuel de la situation, seuls ceux qui signent un engagement dans le cadre de nos forces armées pourraient partir. Le fait d'être appelé et de souhaiter partir sera bien sûr accueilli avec sympathie par l'autorité militaire et par les pouvoirs publics, mais le fait d'accéder à de telles demandes désorganiserait la structure des unités.

Les unités qui sont parties sont des unités constituées et nous ne pouvons pas répondre à des demandes individuelles, même si l'idée de les disqualifier, monsieur le sénateur, n'était pas plus la nôtre qu'elle n'est la vôtre. (*Murmures sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Habert.

M. Jacques Habert. Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de ces précisions.

Pour ma part, comme beaucoup d'autres, j'ai été engagé volontaire pour la durée de la guerre en 1939, non pas parce que j'aimais la guerre, non pas parce que je souhaitais, à dix-neuf ans, « mourir pour Dantzig » ! Il ne s'agissait évidemment pas de cela, pas plus qu'aujourd'hui il ne s'agit de « mourir pour le Koweït » !

Le combat est tout autre : aujourd'hui, comme hier, ce qui est en cause c'est le refus de la dictature, de la violence, de l'agression. Ce que nous voulons, c'est que tous ceux qui sont volontaires pour servir les principes que nous reconnaissons et l'idéal que nous défendons puissent le faire, car il s'agit d'une lutte pour la justice et pour le droit.

Mme Hélène Luc. Pour le pétrole !

M. Jacques Habert. Dans ce combat, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous demeurerons aux côtés de nos alliés, et nous approuverons les lignes tracées par le chef de l'Etat et le Gouvernement, comme le fera, je pense, la grande majorité des Français, qui auront à cœur la défense du droit et l'honneur du pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier le Sénat dans son ensemble pour la haute tenue de ce débat et la qualité des interventions. Le mérite en revient, en premier lieu, à ceux qui se sont exprimés cet après-midi à cette tribune, et je souhaite, en quelques minutes, leur répondre.

Monsieur le président Lecanuet, à chaque question que vous avez soulevée, vous avez apporté vous-même une réponse ; vous voudrez bien trouver dans mon intervention de ce matin les quelques éléments qui pourraient vous faire défaut. Cela dit, j'ai pu constater, en vous écoutant, que nous étions d'accord sur nombre de points, ce dont je me réjouis.

Vous m'avez interrogé directement sur l'évolution de la situation en U.R.S.S. Elle exige, en effet, une vigilance accrue. Les derniers événements nous préoccupent, mais, très vite, nous saurons dans quel sens se fera cette évolution et nous serons amenés, les uns et les autres, à en tirer les conséquences.

Disons qu'il nous suffit, pour aujourd'hui, d'avoir dit l'un et l'autre - mais d'autres que nous se sont exprimés de la même manière - que le droit doit être le même pour tous et partout. Gardons donc, si vous le voulez bien, pour l'instant, cette simple phrase présente à l'esprit.

Vous m'avez interrogé sur les risques du terrorisme. Sachez que le Gouvernement a pris toutes les mesures qui s'imposent, notamment - je répons aussi à M. Lucotte - en renforçant le plan dit « Vigipirate ». Je n'en dirai pas plus et chacun comprendra pourquoi.

Je remercie M. Claude Estier de s'être exprimé au nom du groupe socialiste. Il savait par avance que je partageais pleinement tous les propos qu'il a tenus. Il ne s'agit pas, en

effet, d'un débat entre partisans de la paix et je ne sais quels partisans de la guerre ! Nous sommes tous, par destination, partisans de la paix, et la France l'a amplement démontré par son action persévérante au cours des derniers jours, dans la ligne qui avait été annoncée par M. le Président de la République le 24 septembre dernier à la tribune de l'assemblée générale des Nations Unies, et qui a été poursuivie jusqu'au dernier moment.

Je remercie M. Marcel Lucotte de son soutien à notre politique. Je lui suis très reconnaissant de l'hommage qu'il a rendu ici même à nos diplomates : il savait qu'ainsi il me touchait droit au cœur. Je le transmettrai, croyez-le bien, à ceux qui, au cours de mois difficiles, ont assumé avec dignité et courage leurs fonctions.

Depuis deux années, l'histoire s'est accélérée et le monde se recompose sous nos yeux. Chaque fois, au premier rang, des diplomates courageux et compétents se sont distingués : qui peut, mieux que moi, les apprécier ? Je voudrais leur dire notre admiration. Sachez que notre chargé d'affaires à Bagdad a été le dernier diplomate occidental à quitter la capitale de l'Irak. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je retiendrai de l'intervention de M. Hoeffel cette phrase : la majorité et l'opposition doivent faire bloc. Que cette phrase est belle ! Je la garderai à l'esprit, croyez-le bien, et la méditerai dans les jours qui vont venir.

Je voudrais remercier M. Hoeffel pour son analyse, qui rejoint la nôtre, et pour le soutien du groupe de l'union centriste qu'il nous a apporté. Les trois observations qu'il a formulées, je peux les faire miennes.

La première concerne la nécessité de respecter les mêmes règles partout dans le monde, au Koweït, au Liban et dans les Pays baltes. Espérons ensemble que c'est bien, en effet, le début d'un nouvel ordre international, enfin fondé sur le droit et qui nous permettra de réaliser le rêve de ceux qui nous ont précédés dans les responsabilités et les affaires de l'Etat ; je pense à ceux qui, après avoir fondé la Société des nations, se sont révélés impuissants dans le drame.

La deuxième vise la nécessité de prévoir les modalités d'un règlement des problèmes du Moyen-Orient et du problème Nord-Sud. Combien je souscris, là aussi, à cette assertion.

Enfin, M. Hoeffel a regretté la faiblesse de l'Europe. Ne l'ai-je pas dit, moi aussi, assez souvent ? Je partagerai votre sévérité, monsieur Hoeffel, tout en me montrant un peu plus optimiste. Nous allons travailler à l'édification d'une union politique dans le cadre de la conférence intergouvernementale, notamment pour l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune. Nous agissons donc, pendant toute cette période, avec l'Europe, si elle y est déjà prête, et en éclaircisseur, si elle ne l'est pas - mais en espérant qu'elle le sera.

A M. Charles Pasqua, je donne volontiers acte du concours apporté par l'opposition à l'action du Chef de l'Etat et du Gouvernement depuis le 2 août. Je le remercie de la traduction de ce concours dans le vote qu'émettra son groupe aujourd'hui.

Il nous a, par ailleurs, donné rendez-vous à plus tard.

M. Charles Pasqua. Eh oui !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. C'est normal ! Je lui répondrai en empruntant la citation à quelqu'un qu'il ne désavouera pas, le général Bonaparte, devenu Napoléon : « C'est un rendez-vous d'honneur, nous y serons ! » (*Sourires et applaudissements sur les travées du R.P.R. - Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

Madame Luc, je savais que nous ne pouvions pas être d'accord. Mais permettez-moi de dire que certaines assertions exagérées ou inexacts enlèvent de la force à votre argumentation.

Il n'est pas juste de dire que le parti communiste a été le seul à combattre Saddam Hussein, vous le savez bien !

Mme Hélène Luc. Si ! A l'époque, avant la crise !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Non, le parti communiste n'a pas été le seul ! Ce sont là des affirmations qui, je le redis, enlèvent de la force à la réalité des choses.

Mais vous êtes minoritaires dans cette assemblée, cela vaut quelques égards, dans la conception que j'ai de la démocratie.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je ne vous combattrai donc pas sur le plan des arguments. Vous avez les vôtres, l'Histoire tranchera.

Mme Hélène Luc. Oui !

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Permettez-moi de vous dire, cependant, que je ne comprends pas votre raisonnement. Votre parti a payé très cher son erreur voilà cinquante ans...

M. Louis Jung. Eh oui !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. ... les communistes, qui furent les premières victimes, s'imaginant, en 1939, que l'on pouvait amadouer les dictatures autrement que par une action résolue ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Hélène Luc. Les communistes ont payé cher leur patriotisme !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. D'autres solutions existent, dites-vous ; je les attends encore. Lesquelles ? Si M. Saddam Hussein ne veut rien faire admettre d'autre que le fait accompli, que le crime consommé, qui peut parler raisonnablement d'une autre solution ? (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Jean François-Poncet nous a fait part de sa ferme conviction, qui se traduira dans le vote favorable de son groupe, et je l'en remercie. Mais il a, lui aussi, mis le doigt sur la plaie qui reste ouverte en évoquant les conflits sans solution, mais pas sans histoire !

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je refuse, comme lui, la loi de la jungle et le défi juridique lancé au monde. Oui ! il faut, avec le monde arabe, retrouver un langage ! J'y reviendrai tout à l'heure. Mais sachez que vos réflexions nous seront utiles.

Merci à M. Jacques Habert de son apport au débat. J'espère que la précision apportée par M. le Premier ministre à la question qu'il a posée lui aura donné tous apaisements. (*Murmures sur les travées du R.P.R.*)

Mesdames, messieurs, les interventions, le débat, auront permis à chacun d'entre vous de prendre ses responsabilités en conscience. Le Gouvernement a pris les siennes et, depuis le 2 août, la France n'a pas changé sa ligne, sa politique ou sa conduite : exiger le respect des règles de droit édictées par la communauté internationale au travers des résolutions du conseil de sécurité, œuvrer inlassablement pour la paix jusqu'à l'ultime moment... Je ne m'en suis pas écarté, en effet, jusqu'à cet ultime moment.

La France aura tout tenté pour éviter le pire. Hier encore, en fin d'après-midi, le conseil de sécurité - vous le savez - discutait d'un nouveau plan français pour la paix, qui représentera un capital politique, croyez-le bien, pour l'avenir, aux yeux d'une grande partie du monde.

Oui, tout a été fait, tout le possible a été entrepris pour échapper à la guerre. Le secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, ne s'y est pas trompé, qui a choisi Paris pour une double étape dans son voyage de la dernière chance en Irak.

C'est dire que je rejette avec force le procès que nous intentent les faux amis de la paix, les soi-disant pacifistes qui usurpent leur nom ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Hélène Luc. Soixante-dix pour cent des Français sont contre la guerre !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. C'est en pensant à nos soldats que je dis que le pacifisme doit désormais laisser la place, pour eux, qui sont aujourd'hui engagés, au devoir. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

C'est en pensant encore à eux que je voudrais vous dire que, pour d'évidentes raisons d'efficacité et de bonne coordination, les unités militaires engagées dans le Golfe au nom de vingt-huit nations seront, le moment venu, placées sous contrôle opérationnel unique, c'est-à-dire, pour ce qui concerne la France, pour un temps et des missions strictement déterminés, cela à toutes fins utiles et pour lever toute ambiguïté.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Ils ne sont pas, en effet, les combattants de l'Occident contre le monde arabe, comme voudrait le faire croire M. Saddam Hussein, vous avez eu raison de le dire, monsieur Estier, et vous avez eu raison de le rappeler, monsieur Jean François-Poncet.

Les peuples arabes connaissent l'amitié de la France, l'ampleur de sa coopération, la constance de sa fidélité. Nos soldats ne seront-ils pas aux côtés de soldats arabes pour défendre, contre un dictateur, le droit à l'existence d'un autre pays arabe ? Je rejette, là aussi, cette caricature de notre politique faite par certains. Mais nous mesurons - vous avez raison - la tâche qui nous attend après cette terrible déchirure.

Nos soldats ne sont pas davantage les combattants du Nord contre le Sud. L'Irak était et demeure potentiellement l'un des pays les plus riches de la planète et seule la démesure de ses dirigeants a changé cette chance en ruine. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Nos soldats au Moyen-Orient ne sont pas non plus engagés dans quelque conflit lointain aux enjeux incertains, voire douteux, comme on le prétend. Ils nous protègent contre l'arbitraire et l'anarchie, ils défendent le droit et, avec le droit, la paix. Connait-on d'autres fondements de la paix que celui-ci ?

Partout, dans les pays Baltes, dans le tiers monde, il est vrai que les tensions montent. Raison de plus ! Jamais, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, un ordre international n'a été si nécessaire, sous peine de sombrer dans le cauchemar !

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous allons entrer dans le temps des épreuves. Mais, comme nous le souhaitons tous - merci de vos pensées à cet égard - je crois fermement que le temps des réconciliations viendra.

La France mettra tout en œuvre pour retrouver la paix, une paix durable dans cette région.

Cette paix passera, croyez-le bien, par le règlement de la question palestinienne et la solution du problème libanais. Pauvre Liban, qui recouvrera à la fois son indépendance, sa souveraineté et son intégrité ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Cette paix passera aussi par une distribution plus équitable de la richesse dans cette région.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Mais, pour l'heure, la nation doit faire corps avec ses soldats, avec son Gouvernement, avec sa représentation parlementaire, avec notre peuple si courageux dans les épreuves.

En cet instant grave, à quelques heures peut-être du conflit, je ressens - croyez-le bien - la force de communion de nos pensées, la ferveur de nos sentiments.

A partir de nos aventures personnelles, nous avons appris à nos dépens que les démocraties ne capitulent que lorsque les démocrates se relâchent. M. Pasqua avait raison de l'affirmer, même s'il l'a dit autrement.

Le Gouvernement et la représentation nationale ne doivent pas se sentir séparés en cet instant par une barrière symbolique marquée par une banquette installée devant vos fauteuils. C'est au contraire pour agir d'un même élan que le Gouvernement est venu demander votre appui, votre soutien, votre vote.

C'est le cœur serré que je suis monté, ce matin, à votre tribune. C'est le cœur serré que j'en descendrai, parce que je sais, comme vous-mêmes, qu'il y va, avec l'ordre mondial, dont nous sommes partie prenante éminente, de l'intérêt et de l'honneur de la France, qui est et qui reste dans les

épreuves une grande nation responsable, à la place que l'Histoire lui a confiée. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R. - Mme et MM. les sénateurs socialistes ainsi que MM. Dailly et Pellarin se lèvent pour applaudir.*)

M. Michel Rocard, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, en voyant mon ami Roland Dumas monter à la tribune, je savais que je n'aurais rien à ajouter à sa réponse aux orateurs.

Avec son talent coutumier, il vous a décrit les orientations de M. le Président de la République et du Gouvernement, dans des termes que j'aurais eu du mal à mieux choisir. Je dirai simplement que ces orientations font l'objet d'un total accord au sein du collège gouvernemental.

Aussi, je me bornerai maintenant à remercier le Sénat pour la qualité de ce débat, pour la densité d'écoute mutuelle, pour l'importance des arguments apportés à une cause qui est largement commune, bien que les sensibilités historiques soient différentes, comme cela se comprend.

Un débat de cette nature correspond à la gravité de l'heure. Il exprime aussi la qualité du soutien de la représentation nationale non seulement à la politique suivie par le chef de l'Etat et appliquée sur le terrain par nos troupes, nos soldats, mais aussi au pouvoir exécutif, auquel revient la tâche de conduire la France dans ces moments difficiles.

L'ensemble des Français et, au-delà d'eux, la communauté internationale seront, j'en suis sûr, sensibles à cette manifestation d'unité nationale en faveur du droit et, toujours, d'une paix durable. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le Sénat va procéder maintenant au vote sur la déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient.

En application de l'article 39, alinéa 2, et de l'article 60 bis du règlement, il va être procédé de droit à un scrutin public à la tribune, dans les conditions fixées par l'article 56 bis du règlement.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre « J ».*)

M. le président. Le scrutin sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Les sénateurs approuvant la déclaration du Gouvernement remettront un bulletin blanc ; les sénateurs votant « contre » remettront un bulletin bleu et les sénateurs qui s'abstiennent un bulletin rouge.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé. Il va être procédé à un nouvel appel nominal.

(*Un nouvel appel nominal a lieu.*)

Monsieur le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

MM. les secrétaires vont procéder au dépouillement.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 78 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	315
Majorité absolue des suffrages exprimés	158

Pour l'approbation

Contre

Le Sénat a approuvé la déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

9

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. président du Conseil constitutionnel, par lettres en date du 16 1991, le texte de trois décisions du Conseil constitutionnel relatives à la conformité à la Constitution de la loi organique modifiant l'ordonnance n° du 22 1958 relative au statut de la magistrature et relative à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire, de la loi relative au conseiller du salarié et de la loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel seront publiées au *Journal officiel*, édition des Lois et décrets.

10

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe du Rassemblement pour la République a présenté une candidature pour la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Le délai prévu par l'article du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. Roger Romani membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Bourguine, décédé.

11

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Premier ministre un projet de loi organique modifiant la loi organique n° du 29 1980 relative au statut de la magistrature.

Le projet de loi organique sera imprimé sous le numéro 212, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

12

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le président. Je constate qu'aucun autre point n'est inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

M. le président a reçu de M. Premier ministre communication du décret de M. Président de la République portant clôture de la session extraordinaire du Parlement.

Je donne lecture de ce décret :

« Le Président de la République,

« Sur le rapport du Premier ministre,

« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

« Vu le décret du 16 janvier 1991 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. - La session extraordinaire du Parlement est close.

« Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 16 janvier 1991.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Signé : MICHEL ROCARD. »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, la session extraordinaire qui a été ouverte ce jour est close.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq.*)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,

JEAN LEGRAND

DÉCISION N° 90-282 DC DU 8 JANVIER 1991

RÉSOLUTION MODIFIANT L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT DU SÉNAT ET INSÉRANT DANS CELUI-CI, APRÈS L'ARTICLE 83, UNE DIVISION RELATIVE AUX QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT PORTANT SUR DES SUJETS EUROPÉENS

Le Conseil constitutionnel a été saisi, le 13 décembre 1990, par le président du Sénat, conformément aux dispositions de l'article 61, alinéa 1, de la Constitution, d'une résolution en date du même jour modifiant l'article 29 du règlement du Sénat et insérant dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales avec débat portant sur des sujets européens ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment ses articles 17 (alinéa 2), 19 et 20 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que les modifications et adjonctions apportées au règlement du Sénat par la résolution soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ont pour objet d'instituer une procédure spécifique de questions orales avec débat portant sur des sujets européens ;

Considérant, en premier lieu, que la résolution complète l'article 29 du règlement à l'effet de prescrire que le président de la délégation du Sénat pour les communautés européennes participe aux travaux de la conférence des présidents lorsque est examinée la date de discussion des questions orales avec débat portant sur des sujets européens ;

Considérant, en deuxième lieu, qu'est ajouté au règlement un article 83 *bis* qui précise les modalités de dépôt des questions précitées ; que le même article renvoie, pour la fixation de leur date de discussion, à certaines dispositions du règlement applicables aux questions orales avec débat ; qu'au nombre des dispositions auxquelles il est fait référence figure celle qui subordonne à l'accord du Gouvernement la fixation de la date de discussion à une séance, autre que celle réservée aux questions orales ;

Considérant, en troisième lieu, qu'un article 83 *ter* ajouté au règlement définit les modalités du débat sur des questions portant sur des sujets européens ; qu'il est spécifié notamment que « la parole est accordée au Gouvernement quand il la demande et sans limitation de durée » ;

Considérant que ces modifications et adjonctions ne sont contraires à aucune disposition de la Constitution,

Décide :

Art. 1^{er}. - Sont déclarées conformes à la Constitution les dispositions de la résolution adoptée par le Sénat le 13 décembre 1990.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 8 janvier 1991.

Le président,
ROBERT BADINTER

**DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE
AU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1990**

Proposition de loi de MM. Jean-Pierre Bayle, Pierre Biarnes, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Charles de Cuttoli, Hubert Durand-Chastel, Jacques Habert, Paul d'Ornano, Guy Penne, Olivier Roux et Xavier de Villepin tendant à modifier la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990 relative à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

(Dépôt enregistré à la présidence le 22 décembre 1990.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le n° 207, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 janvier 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 208, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 janvier 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 209, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**NOMINATION D'UN MEMBRE
D'UNE COMMISSION PERMANENTE**

Dans sa séance du mercredi 16 janvier 1991, le Sénat a nommé :

M. Roger Romani membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Raymond Bourguine, décédé.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mercredi 16 janvier 1991

SCRUTIN (N° 78)

sur la demande, formulée par M. le Premier ministre, d'approbation de la déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient

Nombre de votants : 317
 Nombre de suffrages exprimés : 315

Pour : 290
 Contre : 25

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

François Abadie
 Philippe Adnot
 Michel d'Aillières
 Paul Alduy
 Guy Allouche
 Jean Amelin
 Hubert d'Andigné
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 François Autain
 Germain Authié
 Honoré Baillet
 José Ballarelo
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Bernard Barraux
 Jean-Paul Bataille
 Gilbert Baumet
 Jean-Pierre Bayle
 Henri Belcour
 Gilbert Belin
 Jacques Bellanger
 Claude Belot
 Jacques Bérard
 Georges Berchet
 Roland Bernard
 Daniel Bernardet
 Roger Besse
 Jean Besson
 André Bettencourt
 Jacques Bialski
 Pierre Biarnes
 Jacques Bimbenet
 François Blaizot
 Jean-Pierre Blanc
 Maurice Blin
 Marc Bœuf
 André Bohl
 Roger Boileau
 Christian Bonnet
 Marcel Bony
 Amédée Bouquerel
 Joël Bourdin
 Yvon Bourges
 Philippe
 de Bourgoing
 Jean-Eric Bousch
 Raymond Bouvier
 André Boyer
 Jean Boyer
 Louis Boyer
 Jacques Braconnier

Paulette Brisepierre
 Louis Brives
 Guy Cabanel
 Michel Caldaguès
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Camoin
 Jean-Pierre Cantegrit
 Jacques Carat
 Paul Caron
 Ernest Cartigny
 Robert Castaing
 Louis de Catuelan
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Gérard César
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Jacques Chaumont
 Michel Chauty
 Jean Chérioux
 William Chervy
 Roger Chinaud
 Auguste Chupin
 Jean Clouet
 Jean Cluzel
 Henri Collard
 Henri Collette
 Yvon Collin
 Francisque Collomb
 Claude Cornac
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Marcel Costes
 Raymond Courrière
 Roland Courteau
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cottoli
 Etienne Dailly
 Michel Darras
 André Daugnac
 Marcel Daunay
 Marcel Debarge
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 André Delelis
 Gérard Delfau
 François Delga
 Jacques Delong
 Jean-Pierre Demerliat
 Charles Descours
 André Diligent
 Michel Doublet

Michel
 Dreyfus-Schmidt
 Franz Duboscq
 Alain Dufaut
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Ambroise Dupont
 Hubert
 Durand-Chastel
 Bernard Dussaut
 André Egu
 Jean-Paul Emin
 Claude Estier
 Jean Faure
 Marcel Fortier
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Philippe François
 Jean François-Poncet
 Aubert Garcia
 Gérard Gaud
 Jean-Claude Gaudin
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Gerbaud
 François Giacobbi
 Charles Ginéy
 Jean-Marie Girault
 Paul Girod
 Henri Goetschy
 Jacques-Golliet
 Marie-Fanny Gournay
 Yves
 Goussebaire-Dupin
 Adrien Gouteyron
 Jean Grandon
 Paul Graziani
 Roland Grimaldi
 Georges Gruillot
 Yves Guéna
 Robert Guillaume
 Bernard Guyomard
 Jacques Habert
 Hubert Haenel
 Emmanuel Hamel
 Nicole
 de Hautecloucq
 Marcel Henry
 Daniel Hoefel
 Jean Huchon
 Bernard Hugo
 Claude Huriet
 Roger Husson

André Jarrot
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois
 André Jourdain
 Louis Jung
 Paul Kauss
 Philippe Labeyrie
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Christian
 de La Malène
 Lucien Lanier
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Tony Larue
 Robert Laucourmet
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Henri Le Breton
 Jean Lecanuet
 Jean-François
 Le Grand
 Edouard Le Jeune
 Marcel Lesbros
 François Lesein
 Roger Lise
 Maurice Lombard
 François Louisy
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Philippe Madrelle
 Kléber Malécot
 Michel Manet
 Hubert Martin
 Jean-Pierre Masseret
 Paul Masson
 François Mathieu
 Serge Mathieu
 Michel
 Maurice-Bokanowski
 Jacques de Menou
 Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot

Hélène Missoffe
 Louis Moizard
 René Monory
 Claude Mont
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Michel Moreigne
 Jacques Mossion
 Arthur Moulin
 Georges Mouly
 Jacques Moutet
 Jean Natali
 Lucien Neuwirth
 Henri Olivier
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Georges Othily
 Jacques Oudin
 Sosefo Makapé Papilio
 Charles Pasqua
 Bernard Pellarin
 Albert Pen
 Guy Penne
 Jean Pépin
 Daniel Percheron
 Louis Perrein
 Hubert Peyou
 Jean Peyrafitte
 Louis Philibert
 Alain Pluchet
 Alain Poher
 Christian Poncelet
 Michel Poniatowski
 Robert Pontillon
 Roger Poudonson
 Richard Pouille
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Claude Pradille
 Claude Prouvoyeur
 Jean Puech
 Roger Quilliot
 Henri de Raincourt
 Albert Ramassamy
 René Regnault
 Henri Revol
 Roger Rigaudière

Guy Robert
 Jean-Jacques Robert
 Jacques Roccaserra
 Nelly Rodi
 Jean Roger
 Josselin de Rohan
 Roger Romani
 Gérard Roujas
 André Rouvière
 Marcel Rudloff
 Michel Rufin
 Claude Saunier
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Bernard Seillier
 Paul Séramy
 Franck Sérusclat
 René-Pierre Signé
 Jean Simonin
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Jacques Sourdille
 Louis Souvet
 Pierre-Christian
 Taittinger
 Fernand Tardy
 Martial Taugourdeau
 Jacques Thyraud
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 Georges Truille
 François Trucy
 Dick Ukeiwé
 Jacques Valade
 André Vallet
 Pierre Vallon
 Albert Vecten
 André Vezinhet
 Marcel Vidal
 Robert Vigouroux
 Xavier de Villepin
 Serge Vinçon
 Louis Virapoullé
 Albert Voilquin
 André-Georges
 Voisin

Ont voté contre

Michel Alloncle
 Henri Bangou
 Marie-Claude
 Beaudéau
 Jean-Luc Bécart
 Maryse Bergé-Lavigne
 Danielle
 Bidard-Reydet
 Maurice
 Couve de Murville

Jean Delaneau
 Paulette Fost
 Jacqueline
 Frayssé-Cazalis
 Jean Garcia
 Philippe de Gaulle
 Charles Lederman
 Max Lejeune
 Félix Leyzour
 Paul Loridant

Hélène Luc
 Jean-Luc Mélenchon
 Louis Minetti
 Robert Pagès
 Ivan Renar
 Paul Souffrin
 René Trégouët
 Hector Viron
 Robert Vizet

Se sont abstenus

MM. Rodolphe Désiré et Olivier Roux.

N'ont pas pris part au vote

MM. Rémi Herment, Bernard Legrand et Charles-Edmond Lenglet.

Ont délégué leur droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement)

MM. François Abadie à M. Hubert Peyou.
 Paul Alduy à M. Jacques Machet.
 Jean-Paul Bataille à M. Jean Pépin.
 Henri Belcour à M. Jean Amelin.
 André Bohl à M. René Monory.
 Amédée Bouquerel à M. Josselin de Rohan.
 Louis Brives à M. Etienne Dailly.
 Jacques Chaumont à M. Paul d'Ornano.
 Raymond Courrière à M. Albert Ramassamy.
 André Dagnac à M. Louis Mercier.
 Marcel Fortier à M. Christian Poncelet.
 Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis à Mme Marie-Claude Beau-
 deau.
 M. Charles Ginesy à M. Charles Pasqua.
 Mme Nicole de Hautecloque à M. Jean Simonin.
 MM. Marcel Henry à M. Xavier de Villepin.
 Pierre Jeambrun à M. Jacques Bimbenet.
 Paul Kauss à M. Roger Romani.
 Christian de La Malène à M. Michel Caldaguès.
 Jean-François Le Grand à M. Michel Rufin.
 Paul Loridant à M. Jean-Luc Mélenchon.

MM. François Louisy à M. François Autain.
 Roland du Luart à M. Michel d'Aillières.
 Michel Manet à M. Gilbert Belin.
 François Mathieu à M. Auguste Chupin.
 Daniel Millaud à M. Jacques Golliet.
 Paul Moreau à M. Jean Chérioux.
 Arthur Moulin à M. Jean Chamant.
 Jean Natali à M. Serge Vinçon.
 Georges Othily à M. Michel Dreyfus-Schmidt.
 Sosefo Makapé Papilio à M. Robert Calmejane.
 Bernard Pellarin à M. Jacques Golliet.
 Robert Pontillon à M. William Chervy.
 André Pourny à M. Joseph Caupert.
 Roger Quilliot à M. Jacques Bellanger.
 Guy Robert à M. Daniel Bernardet.
 Mme Nelly Rodi à Mme Paulette Brisepierre.
 MM. Raymond Soucaret à M. Jean François-Poncet.
 Michel Souplet à M. Louis de Catuelan.
 Jacques Thyraud à M. Jean-Paul Emin.
 Dick Ukeiwé à M. Philippe François.
 Pierre Vallon à M. Francisque Collomb.
 Albert Voilquin à M. Pierre Croze.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste du scrutin ci-dessus.